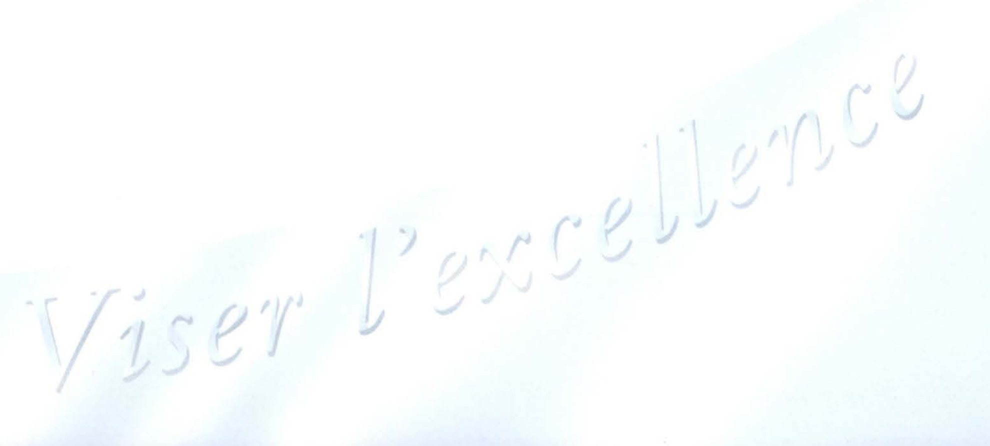
Rapport annuel

Points saillants de l'exercice 2005



TABLE DES MATIÈRES



LE BARREAU DU HAUT- CANADA

FORMÉ LE 17 JUILLET 1797 ET CONSTITUÉ EN SOCIÉTÉ EN 1822, LE BARREAU DU HAUT-CANADA EST L'ORGANISME RESPONSABLE DE RÉGLEMENTER LA PROFESSION JURIDIQUE DE L'ONTARIO DANS L'INTÉRÊT DU PUBLIC.

Le Barreau forme, admet et réglemente les avocats et les avocates de la province.

Les affaires du Barreau sont gouvernées par un conseil d'administration dont les membres sont appelés conseillers et conseillères. La plupart sont des avocats élus par la profession et certains sont des non-juristes nommés par le gouvernement provincial.

ÉNONCÉ DE MISSION DU BARREAU DU HAUT-CANADA

Le Barreau du Haut-Canada réglemente la profession juridique
dans l'intérêt du public

......

en veillant à ce que les avocates et les avocats qui sont au service
de la population de l'Ontario répondent à des normes élevées
en matière de formation, de compétence et de déontologie;

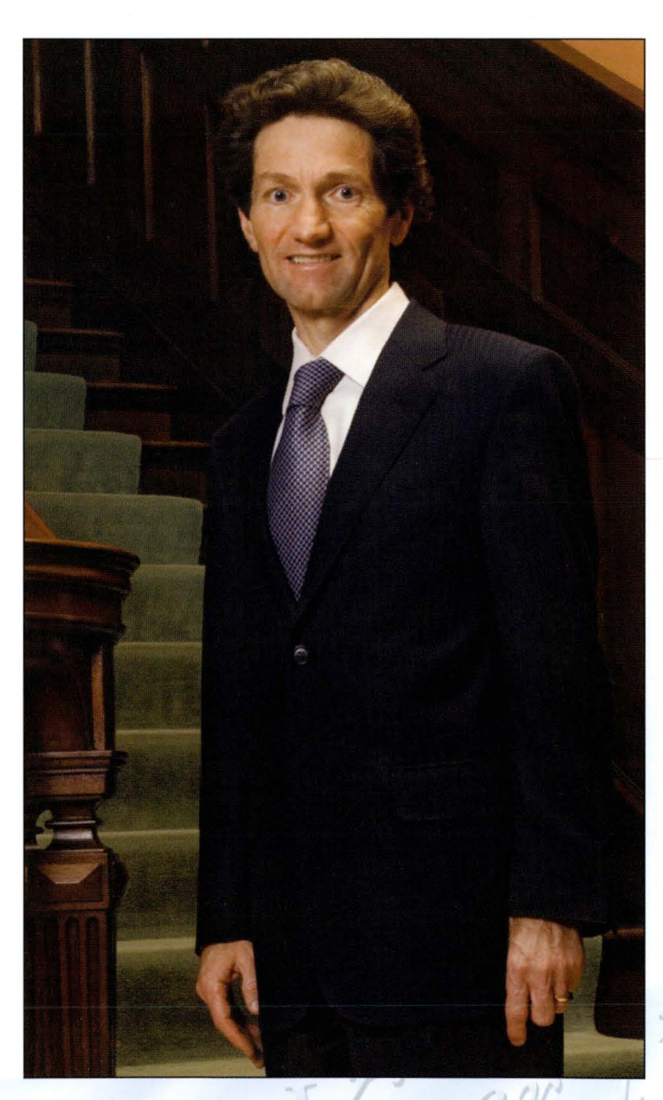
......

en défendant l'indépendance, l'intégrité et
l'honneur de la profession juridique;
et en faisant avancer la cause de la justice et
de la règle de droit.



ÉLARGIR NOTRE MANDAT POUR MIEUX SERVIR L'INTÉRÊT DU PUBLIC

JE SUIS TRÈS HONORÉ – ET RECONNAISSANT À MES COLLÈGUES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES – DE M'AVOIR ÉLU TRÉSORIER DU BARREAU DU HAUT-CANADA. Quelle époque stimulante pour assurer le leadership de notre profession! Non seulement de nouveaux défis et possibilités surgissent-ils devant nous, mais le contexte dans lequel le Barreau doit réglementer la profession ne cesse d'évoluer. C'est aussi une époque prometteuse pour le Barreau, qui continue de progresser et se trouve maintenant mieux outillé que jamais pour remplir son mandat.



Au cours des onze dernières années, j'ai eu le privilège d'occuper plusieurs postes au sein du Conseil, qui ne faiblit pas dans son engagement à faire respecter les normes élevées de la profession et à rendre la justice accessible à la population de l'Ontario. Et nous sommes tout aussi vigilants avec nos propres normes, puisque nous peaufinons graduellement nos politiques, initiatives et processus afin de rendre le Barreau le plus accessible, efficace, transparent et responsable possible auprès du grand public.

En 2005, le Conseil a franchi de grandes étapes vers la réalisation de ces buts. Nous nous sommes attaqués à l'épineuse question de l'accès à la justice, notamment les difficultés vécues par les juristes autonomes et les petits cabinets. Nous avons uniformisé les compétences exigées pour l'admission des membres à la profession juridique afin de garantir au grand public les services de qualité supérieure auquel il a droit. Nous avons aussi adopté une série de règlements pour améliorer les procédures au sein du Conseil. Enfin, nous avons passé en revue les processus de nos tribunaux pour en optimiser l'efficacité et la transparence.

Viser l'excellence

Assurer la transparence de nos activités

J'ai eu la chance de siéger au Groupe d'étude sur les tribunaux, qui a présenté au Conseil en mai 2005 une série de recommandations visant à accroître la transparence, l'accessibilité et la rapidité des processus de nos tribunaux. Le Conseil a déjà approuvé plusieurs recommandations, dont la nécessité de communiquer les calendriers d'audiences et les décisions plus rapides.

Le Groupe d'étude sur la composition des tribunaux a également soumis au Conseil quatre autres modèles de fonctionnement. Il examine actuellement les mérites relatifs de chacun des modèles et fera ses recommandations au Conseil d'ici le mois de juin 2006.

Une plainte doit faire l'objet d'une enquête poussée avant de se retrouver devant les tribunaux. C'est pourquoi, tout au long de l'année 2005, le Groupe de travail sur les enquêtes a revu le processus actuel d'investigation du Barreau ainsi que son efficacité, son rendement et ses objectifs. Ce groupe d'étude fera part au Conseil des modifications qu'il recommande d'apporter aux politiques, aux méthodes et à la législation pour améliorer le processus.

Assurer l'accès à la justice

C'est surtout grâce aux juristes autonomes et aux petits cabinets que les Ontariens et Ontariennes, y compris les personnes à faible revenu, ont accès aux services juridiques et à la justice. La viabilité et le succès de ces juristes sont indispensables pour le public ontarien. L'examen des défis qui se dressent devant eux constitue une priorité du Conseil au chapitre de l'accès à la justice.

Les juristes autonomes et les petits cabinets représentent une grande proportion (52 %) des avocats en pratique privée et fournissent la majorité des services juridiques à la population ontarienne. Si leurs affaires ne sont pas prospères et si les communautés où ils pratiquent n'arrivent pas à remplacer ceux qui partent, les services au public en souffriront.

En avril 2005, le Groupe de travail sur les juristes autonomes et les petits cabinets du Barreau a présenté au Conseil un rapport détaillé sur les façons de répondre aux besoins de ces juristes. Selon ses recommandations, il faut entre autres continuer d'élaborer et d'améliorer de bons programmes, offrir de bons outils et des ressources à ces juristes, fournir de meilleurs renseignements sur la pratique privée et l'établissement de cabinets, favoriser le mentorat et le partage de ressources, et sensibiliser le public au rôle vital que ces juristes jouent dans la prestation des services juridiques à la population.

Le Barreau a reçu plusieurs mémoires concernant le rapport, entre autres, de la part de membres de la profession et d'organismes juridiques, dont l'Association du Barreau de l'Ontario (ABO) et l'Association des bâtonniers de comté et de district (ABCD). Les mémoires font tous ressortir la gravité des difficultés qui se posent aux juristes autonomes et aux petits cabinets, et les répercussions sur le public ainsi que la nécessité de remédier rapidement, efficacement et collectivement à la situation.

À cette fin, un groupe de travail formé de représentants de l'ABO, de l'ABCD et du Barreau a été établi pour proposer des stratégies et des priorités en se fondant sur les recommandations du Groupe de travail et tenant compte des mémoires reçus des organismes juridiques, pour traiter des besoins des juristes autonomes et des petits cabinets dans l'intérêt du public.



Assurer la protection du public

En notre qualité d'organe de réglementation de la profession juridique, nous avons le devoir de protéger les personnes qui font appel à tous les types de services juridiques. Le gouvernement de l'Ontario a adopté le projet de loi 14 – *Loi visant à promouvoir l'accès à la justice*, qui élargirait le mandat du Barreau pour y intégrer la réglementation de tous les services juridiques en Ontario, y compris ceux des parajuristes.

Le projet de loi 14 a récemment fait l'objet d'une seconde lecture à l'Assemblée législative, au cours de laquelle le procureur général Michael Bryant a souligné que la réglementation de la profession parajuridique protégera l'intérêt du public et favorisera un meilleur accès à la justice. Une fois cette loi promulguée, le Conseil aura encore beaucoup de pain sur la planche dans ce domaine. Nous sommes prêts à poursuivre nos discussions avec le gouvernement au sujet des mesures requises pour concrétiser la réglementation de la profession parajuridique en Ontario.

Nous nous réjouissons également à l'idée de poursuivre notre collaboration avec d'autres partenaires afin de faire progresser ces questions et d'autres enjeux. Grâce à cette collaboration et aux consultations, le Barreau peut en effet mieux cerner les enjeux auxquels fait face la profession afin de déterminer puis de mettre en œuvre les initiatives et politiques qui s'imposent.

J'aimerais remercier l'équipe dévouée et talentueuse du Barreau, sous la solide direction de son directeur général, Me Malcolm Heins. Grâce à sa contribution, nous figurons maintenant depuis trois années consécutives en tête du palmarès des 100 meilleurs employeurs du magazine *Maclean's*.

Je suis très fier de nos réalisations et des améliorations que nous avons apportées. Nous continuerons d'honorer notre mandat, c'est-à-dire réglementer la profession juridique dans l'intérêt du public, et de perfectionner nos processus pour y arriver. Je suis ravi de poursuivre ce travail en 2006 en compagnie de mes collègues conseillers et conseillères, du personnel du Barreau, de nos partenaires et des membres de la profession juridique. ■

Le trésorier,

Gavin MacKenzie

Me Gavin MacKenzie

VISER L'EXCELLENCE

DEPUIS L'ÉTABLISSEMENT DU BARREAU DU HAUT-CANADA IL Y A 200 ANS, LE BARREAU A POUR MANDAT DE DIRIGER LA PROFESSION JURIDIQUE EN ONTARIO DANS L'INTÉRÊT DU PUBLIC. Ce mandat est aussi important et aussi pertinent aujourd'hui que jamais, et notre histoire témoigne de la diversité des défis que nous avons dû relever pour le remplir. De tout nouveaux défis se présentent constamment, comme j'en ai été témoin à titre de directeur général durant ces cinq dernières années.

Le Barreau fait face aujourd'hui à un autre grand défi qui découle de notre accord de réglementer les activités parajuridiques. Le projet de loi 14 – la *Loi sur l'accès à la justice*, présenté par le procureur général en octobre, élargira, une fois adopté, notre mandat de réglementation à tous les fournisseurs de services juridiques.

Le procureur général a fait valoir sans ambiguïté à quel point le Barreau est bien placé pour protéger tous les consommateurs de services juridiques – nous avons l'expérience, les compétences, l'infrastructure requises et nous avons fait nos preuves en matière de réglementation. Nous visons sans cesse l'excellence en tant qu'organe de réglementation – qu'il s'agisse de demandes d'information, de transparence, d'accessibilité et de responsabilité.

Durant l'année passée, nous avons porté une attention toute particulière à remplir notre mandat de réglementation de façon à démontrer à quel point l'intérêt du public nous tient à cœur.

L'adoption de plusieurs nouvelles mesures par le Conseil nous y a aidés. Parmi celles-ci, un pouvoir de suspension provisoire amélioré permettra de mieux protéger le public, ainsi que des auditions sommaires pour les membres dont le manque de collaboration avec le Barreau exige une intervention rapide.

Nous continuons d'améliorer les méthodes de gestion pour traiter avec impartialité les deux parties d'une plainte et fournir rapidement des données utiles sur notre processus ainsi que sur l'évolution d'une affaire en cours. Nous avons également consacré des ressources considérables à des problèmes graves de réglementation. Nous continuons, en particulier, de travailler avec les avocats de droit immobilier, les organismes d'application de la loi et l'industrie des fournisseurs de services financiers, afin de prévenir la participation des avocats à des affaires de fraude hypothécaire et de sensibiliser le public à cet important problème de protection du consommateur.

Dans le but de veiller à ce que les nouvelles et nouveaux juristes possèdent les compétences requises pour offrir des services juridiques efficaces dans l'intérêt du public, le Barreau a introduit un nouveau processus d'accès à la profession. Les préparatifs relatifs à son lancement en mai 2006 ont occupé une grande partie de 2005, où nous avons élaboré et testé le nouvel examen des

Viser l'excellence





compétences d'admission sur de nouveaux collègues, si bien que nous avons maintenant un processus validé qui remplit notre mandat de réglementation.

Afin de respecter les obligations inhérentes à tout grand organe de réglementation, le Barreau cherche, écoute et apprend sans relâche de nouvelles idées, de nouvelles technologies et de nouveaux moyens de remplir son mandat. Nous nous inspirons d'institutions, d'industries et de fournisseurs de services qui ont réussi dans l'innovation. Nous comptons aussi sur nos partenaires communautaires, les membres de la profession et le public pour nous donner leur avis critique sur un grand nombre de dossiers – depuis la pertinence et l'efficacité de nos politiques jusqu'à l'accessibilité de nos services juridiques.

La profession juridique et le public exigent et ont besoin d'avoir un meilleur accès à l'information et aux services. Le Barreau s'efforce non seulement de répondre à ce besoin, mais aussi de dépasser les attentes. Nous voulons être un organe de réglementation modèle et nous essayons d'y parvenir, entre autres, en rendant nos opérations sans cesse plus efficaces, plus accessibles et plus transparentes.

De bons outils technologiques nous sont indispensables pour bien gérer la grande quantité de renseignements, de processus complexes et de demandes de renseignements que nous recevons du public et de la profession. La technologie nous aide à protéger et à informer le public et les membres de la profession.

Vers la fin de 2005, nous avons mis en place un nouveau système de gestion des cas pour faciliter notre travail de réglementation. Ce nouveau système, plus complet, permet une plus grande cohérence et imputabilité dans notre façon de traiter les quelque 5 000 plaintes que nous recevons par an.

L'année dernière, nous avons ajouté de nouvelles fonctions à notre site Web afin d'en améliorer l'accessibilité, la transparence et la pertinence. Pour faciliter l'utilisation de notre site par les personnes handicapées, nous avons mis en place un système de navigation améliorée, une fonction zoom texte et texte seul. Ces fonctions sont conformes aux lignes directrices d'accessibilité internationales. Afin d'améliorer la transparence des processus disciplinaires du Barreau, nous avons publié sur notre site un calendrier des audiences prévues. Le site du Barreau continue d'être une ressource et une référence de valeur pour le public et la profession, avec plus de 8,2 millions de visites en 2005.

Notre plate-forme technologique améliorée traite également les processus d'admission des

étudiants et étudiantes, depuis le moment de leur soumission de candidature jusqu'à l'achèvement des cours et des stages requis. Les étudiants et étudiantes peuvent désormais s'inscrire au processus d'accès à la profession en ligne.

Les outils technologiques nous permettent de répondre avec plus de flexibilité aux besoins de nos membres qui désirent accéder à nos services. Nous livrons davantage de programmes de formation permanente en ligne aux avocat(e)s, qui utilisent de plus en plus les ressources électroniques pour leur perfectionnement professionnel. Selon les résultats d'un sondage envoyé à 14 000 juristes en 2005, nous avons apporté d'importantes modifications à notre Centre de ressources en ligne. Nos membres trouveront sur ce nouveau site une grande diversité d'information et de ressources destinées à les aider dans l'exercice de leur profession.

Nous élargissons aussi l'accès à notre série publique sur l'éducation juridique en proposant des émissions vidéo des forums sur le site du Barreau. De concert avec les collectivités locales et nos partenaires, le Barreau continue d'offrir des forums très appréciés sur l'éducation juridique pour le public. Ces forums permettent d'échanger des renseignements, des idées et des plans d'action sur les questions d'équité et des droits de la personne, et de célébrer les réussites des différentes communautés en matière d'équité et de diversité dans la profession juridique.

Tout en cherchant de nouveaux moyens de maximiser nos outils technologiques, nous continuons d'améliorer nos méthodes d'opération afin de servir nos divers publics aussi rapidement et efficacement que possible. En 2005, le Centre du service à la clientèle s'est vu décerner la certification niveau 1 par l'Institut national de la qualité (INQ), première autorité canadienne sur l'excellence au travail axée sur des systèmes de qualité et des milieux de travail sains. Notre centre de service à la clientèle utilise des pratiques exemplaires pour assurer l'actualité des renseignements et des services – en plusieurs langues et formats.

Être reconnu publiquement comme chef de file dans l'industrie, c'est la récompense des efforts que nous fournissons ici au Barreau pour devenir un organe de réglementation modèle et pour employer des pratiques exemplaires. Le Barreau est honoré de compter, encore une fois, parmi les meilleurs organismes canadiens aux pratiques exemplaires. Pour la troisième année consécutive, le Barreau a été élu au palmarès des 100 meilleurs employeurs.

Je suis très fier de notre personnel. Je reconnais son travail acharné pour offrir la plus haute qualité de service à tous les membres du public et de la profession. Sans les efforts de tous et toutes, jamais nous n'aurions pu atteindre le succès qui est le nôtre. Toutes mes félicitations et merci de tout cœur.

Je profite de l'occasion pour accueillir chaleureusement notre tout nouveau trésorier, M[e] Gavin MacKenzie, membre du Conseil depuis 1995. Son expérience, son engagement et ses profondes connaissances du Barreau et de la profession feront de lui un leader de tout premier ordre. Je suis heureux à l'idée de collaborer avec lui vers la réalisation d'un nouveau modèle de réglementation pour l'ensemble des fournisseurs de services juridiques. ■

Le directeur général du Barreau du Haut-Canada,

M[e] Malcolm Heins

Élaborer des politiques pour nous acquitter de notre mandat



L'ÉLABORATION ET LA MISE EN ŒUVRE DE POLITIQUES SONT AU CŒUR DE LA MISSION DU BARREAU QUI EST DE RÉGLEMENTER LA PROFESSION JURIDIQUE DANS L'INTÉRÊT DU PUBLIC.

Principales initiatives et questions de politiques en 2005

- Groupe d'étude sur la gouvernance
- Groupe d'étude sur les enquêtes
- Groupe d'étude sur les tribunaux
- Groupe d'étude sur la composition des tribunaux
- Groupe d'étude sur les occasions d'emplois pour les stagiaires
- Groupe de travail sur les juristes autonomes et les petits cabinets
- Rémunération des conseillers
- Consultations avec les gouvernements provincial et fédéral sur les questions suivantes :
    - Réglementation des parajuristes
    - Mesures législatives sur le blanchiment d'argent
    - Réglementation des consultants en immigration
    - Professionnels formés à l'étranger
    - Assurance de titres
    - Modifications à la *Loi sur les courtiers en hypothèques*
    - Demande d'autoréglementation des agents de brevets et de marques de commerce
    - Projet de loi 123, *Loi de 2005 sur la transparence des questions d'intérêt public*
- Mémoires soumis aux groupes suivants :
    - Groupe de travail sur le secret professionnel de l'*American Bar Association*
    - Comités parlementaire et sénatorial chargés de l'examen de la *Loi antiterroriste* au nom de la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada
    - Gouvernement provincial au sujet du rapport Thomson qui renfermait des recommandations sur les personnes formées à l'étranger
    - Sous-comité parlementaire sur le processus de nomination à la magistrature fédérale au nom de la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada

Les membres élus au conseil d'administration du Barreau, qu'on appelle les conseillers, se réunissent régulièrement pour élaborer et approuver des politiques sur une foule de questions touchant la gouvernance de la profession juridique et l'accès à la justice. Leurs décisions, qui reposent sur les développements, les changements et les tendances observés dans le domaine du droit au Canada, visent à répondre aux besoins des personnes servies par le Barreau. Le personnel du Barreau met en œuvre les décisions de l'organe de direction (appelé Conseil) en créant et en soutenant les programmes, produits et services du Barreau.

En 2005, le Conseil a continué son travail sur un éventail de questions de politiques dans le but d'améliorer l'accès à la justice pour la population de l'Ontario ainsi que l'efficacité du Barreau dans son rôle d'organe de réglementation. Bien que les questions traitées aient été nombreuses (voir l'encadré), voici celles qui ont plus particulièrement retenu l'attention du Barreau en 2005.

Groupe d'étude sur les tribunaux

En mai 2005, le Conseil a approuvé un certain nombre de recommandations présentées par le Groupe d'étude sur les tribunaux dans le but de rendre le fonctionnement et les procédures des tribunaux du Barreau plus rapides, transparents, uniformes et accessibles au public.

Le Groupe d'étude avait pour mandat d'examiner tous les aspects du fonctionnement des tribunaux du Barreau – y compris la communication et la publication des ordonnances

et décisions, ainsi que les processus d'audience, d'appel et de prise de décisions. Le Groupe d'étude poursuit son examen de façon périodique afin de veiller à ce que les tribunaux du Barreau fonctionnent de façon transparente, équitable pour toutes les parties et dans l'intérêt du public.

Les recommandations faites au Conseil concernaient la gestion des cas, l'établissement du calendrier et les ajournements, les conférences préparatoires, les audiences électroniques, la délivrance des assignations, les ordonnances de huis clos et de non-publication, les ordonnances et les motifs de décision, l'établissement de repères en matière d'échéanciers, un code de déontologie pour les arbitres, le besoin de former les arbitres, la publication des calendriers d'audiences et des décisions des tribunaux.

Le Groupe d'étude a aussi proposé cinq modèles possibles pour la composition des tribunaux du Barreau. Le Conseil a mis sur pied un groupe d'étude sur la composition des tribunaux pour étudier ces modèles et formuler des recommandations à cet égard.

Groupe d'étude sur les enquêtes

Des enquêtes menées de façon efficace et rapide constituent une composante fondamentale du processus de réglementation et une fonction intrinsèque du Barreau dans son rôle de protecteur du public. En novembre 2004, le Conseil a créé le Groupe d'étude sur les enquêtes afin d'examiner la façon dont le Barreau mène des enquêtes.

Tout au long de 2005, le Groupe d'étude s'est penché sur l'état et l'efficacité du processus d'enquête, a passé en revue le rendement et les objectifs ciblés, cerné les problèmes pouvant entraver le processus et l'achèvement des enquêtes, et pris en considération les besoins en matière de ressources.

Le Groupe d'étude présentera un rapport au Conseil avec des recommandations concernant la détermination d'échéanciers appropriés et les changements nécessaires sur le plan des politiques, du fonctionnement ou des mesures législatives afin d'améliorer le processus.

Groupe de travail sur les juristes autonomes et les petits cabinets

En avril 2005, le Groupe de travail sur les juristes autonomes et les petits cabinets du Barreau a présenté son rapport final au Conseil. Le Groupe de travail avait été formé en 2003 dans le but de mieux comprendre les défis et pressions auxquels doivent faire face les juristes autonomes et les petits cabinets et leurs répercussions sur l'accès à la justice et les services des juristes. Le Groupe de travail avait aussi comme mandat de formuler des recommandations pour s'attaquer aux problèmes identifiés.

Le Groupe de travail a indiqué dans son rapport que les juristes autonomes et les petits cabinets, qui représentent 52 pour cent des avocats en cabinet privé et forment donc la majorité des membres de la profession juridique dans la province, jouaient un rôle important et intégral pour assurer à la population de l'Ontario l'accès à la justice et aux services juridiques.

Le Groupe de travail a fait 11 recommandations visant à maintenir la viabilité des juristes autonomes et des petits cabinets ainsi que l'accès aux services juridiques dans les plus petites collectivités. Ces recommandations incluent notamment l'affectation d'un plus grand nombre de programmes, outils et ressources à l'intention des juristes autonomes et des petits cabinets, l'exploration des possibilités de jumelage de juristes autonomes et de petits cabinets avec d'autres pour partager leurs ressources et leur expérience dans le cadre



du programme de mentorat, et enfin, la sensibilisation du public au rôle vital que jouent les juristes autonomes et les petits cabinets dans la satisfaction des besoins de la population.

Le Barreau a invité les membres de la profession et les organisations juridiques à présenter leurs observations concernant le rapport. Tous se sont entendus pour dire que les enjeux qui se posent à ces juristes sont sérieux pour la profession dans son ensemble et doivent être traités de façon coordonnée. Un groupe de travail formé de représentants de l'ABO, de l'ABCD et du Barreau a été établi pour trouver des stratégies et des priorités visant les besoins des juristes autonomes et des petits cabinets dans l'intérêt du public.

Rémunération des conseillers et des conseillères

Lors d'un référendum tenu en février 2005 sur la rémunération des conseillers et des conseillères, les juristes de l'Ontario ont voté dans une proportion de 58 pour cent en faveur de la proposition. Le Conseil avait déjà approuvé la proposition en mai 2004 et avait convenu de ne pas la mettre en vigueur avant sa ratification par l'ensemble des membres dans le cadre d'un référendum.

Le référendum a été le premier vote électronique tenu par le Barreau. Au total, 8 802 membres ont voté – ce qui représente 24,6 pour cent des 35 787 membres admissibles. Voici comment ont été réparties les voix :

- Oui 5 118
- Non 3 684

En septembre 2005, le Conseil a approuvé les définitions, procédés et modes de présentation des rapports qui serviront à administrer la rémunération des conseillers. En vertu du processus approuvé, les conseillers élus, les anciens trésoriers et les conseillers d'office seront rémunérés pour les activités admissibles. La rémunération – soit 300 $ pour une demi-journée et 500 $ pour une journée complète – sera indexée en fonction de l'inflation sur une base annuelle ou après examen du comité des finances et de la vérification du Barreau. La rémunération est rétroactive au 28 mai 2004.

Il y aura une période de franchise annuelle de 26 jours avant que les conseillers puissent être rémunérés. Le cycle de rémunération sera établi en fonction de l'année de mandat des conseillers (soit du 1er juin au 31 mai). Les activités admissibles incluent :

- les réunions ordinaires et extraordinaires du Conseil, les réunions des comités, les groupes de travail, les cérémonies d'admission au Barreau, les séances d'information et de formation à l'intention des conseillers;
- les comités d'audience, les comités d'appel et les conférences préparatoires;
- la représentation officielle du Barreau à des réunions à la demande du trésorier ou du Conseil.

Nouveau processus d'accès à la profession

Plus de 1 800 juristes de l'Ontario ont consacré 7 500 heures de leur temps aux fins de l'élaboration du nouveau processus d'accès à la profession qui a été approuvé par le Conseil en février 2005 et sera inauguré en mai 2006.

Le processus d'accès à la profession vise à faire en sorte que les nouveaux juristes continuent de se conformer à des normes élevées en matière de formation et de compétence. Parallèlement, il propose une diminution des droits d'accès à la profession et permet aux candidats et candidates d'être admis au Barreau et d'exercer le droit deux mois plus tôt.

Des juristes de la province ont pris part à des équipes de développement des compétences, à des groupes de discussion, à des sondages et à la mise au point des examens. Cela a permis au Barreau de définir et de valider les compétences qui seront enseignées, évaluées ou soutenues dans le cadre du processus d'accès à la profession.

Les juristes de l'Ontario continueront de participer au processus; ils feront office de professeurs et de responsables de stage, élaboreront la documentation du programme aux fins de l'examen d'accès à la profession, joueront le rôle de mentors et de tuteurs pour les candidats et candidates, en plus de contribuer à élaboration et à la validation des questions d'examen, des évaluations et des devoirs.

Groupe de travail pour promouvoir l'accès aux juristes handicapés

En décembre 2005, le Conseil a approuvé les recommandations du Groupe de travail pour promouvoir l'accès aux juristes handicapés.

À la fin de 2004, le Barreau avait créé le Groupe de travail afin de mettre au point des stratégies pour s'attaquer aux obstacles auxquels se heurtent les étudiantes et étudiants en droit et les juristes handicapés qui souhaitent accéder à la profession et y faire carrière.

En 2005, le Groupe de travail a mené une vaste consultation provinciale auprès des avocats et avocates ayant des handicaps et exerçant leur profession dans différents domaines de droit et environnements, y compris des juristes admis au Barreau qui ne travaillent ou n'habitent pas dans la province. Cet exercice avait pour but de déterminer les programmes et initiatives qui pourraient être mis en place pour éliminer les barrières. À la suite de cette consultation, le Groupe de travail a rédigé le document *Increasing Access to the Legal Profession Report,* qu'il a présenté au Conseil avec ses recommandations en décembre 2005.

Le Conseil a adopté ces recommandations, notamment la mise sur pied d'un programme de mentorat et d'entraide, l'élaboration de ressources en ligne et une série d'autres initiatives visant à améliorer l'accès à la profession juridique. ■



Membres du Groupe de travail pour promouvoir l'accès aux juristes handicapés du Barreau (de gauche à droite) : président et conseiller Thomas Heintzman, Me David Crocker (Davis & Company), conseiller Laurence Pattillo, Me Milé Komlen (consultant en matière d'équité pour CIBC et membre du Groupe consultatif en matière d'équité), Me Martin Anderson (ministère de la Justice) et Me Margherita Braccio (ministère de la Justice). Membres du groupe qui ne sont pas sur la photo : Me Ena Chadha (Centre de ressources juridiques pour les personnes handicapées ARCH), Me Phyllis Gordon (directrice générale, ARCH et membre du Groupe consultatif en matière d'équité), Me Stefanie Marinich (juriste autonome), Me Chris Montague (vice-président général et chef du contentieux, banque Toronto Dominion), Christy Smith-Worthylake (étudiante, faculté de droit, Université d'Ottawa) et conseillère Joanne St. Lewis (présidente du Comité sur l'équité et les affaires autochtones).

Autoriser, former et aider les juristes dans l'intérêt du public



LA *LOI SUR LE BARREAU* EXIGE DU BARREAU QU'IL VEILLE À CE QUE LA POPULATION ONTARIENNE SOIT SERVIE PAR DES JURISTES QUI ADHÈRENT À DES NORMES ÉLEVÉES EN MATIÈRE DE FORMATION, DE COMPÉTENCE ET DE DÉONTOLOGIE. Les modifications apportées en 1999 à la *Loi* ont d'ailleurs renforcé cette obligation.

Le Barreau du Haut-Canada aborde la question de la compétence de ses membres avec dynamisme et perspective pour préparer et épauler les étudiants et étudiantes et les juristes dans la prestation de services juridiques de haute qualité.

Le Barreau s'est engagé à aider ses membres à approfondir leurs connaissances, dès leur entrée dans la profession comme étudiants et tout au long de leur carrière de juristes. Cet engagement ne vise pas seulement à répondre à notre mandat de compétence, mais à faire savoir au public qu'il peut avoir accès à des services juridiques de qualité.

Réformer la façon dont nous admettons les juristes

Processus d'accès à la profession

L'élaboration des composantes principales du nouveau processus d'accès à la profession a beaucoup progressé en 2005. Plus de 1 800 juristes de l'Ontario ont consacré 7 500 heures à sa conception.

Tous les éléments du processus portent surtout sur les compétences de base requises pour fournir des services juridiques de façon efficace dans l'intérêt du public et comprennent des explications sur les questions d'éthique et le *Code de déontologie*.

Le processus d'accès à la profession comprend :

- un programme obligatoire de cinq semaines sur les habiletés et la responsabilité professionnelle;
- deux examens d'admission : un en qualité d'avocat(e) plaidant(e) et un autre en qualité de procureur(e);
- un stage de 10 mois.

L'administration du processus d'accès à la profession est maintenant assurée de manière électronique à partir du site Web et le nouveau système de demande en ligne a été lancé avec succès en novembre 2005. Il a été mis à la disposition du premier groupe d'étudiants et d'étudiantes prenant part au processus d'accès à la profession.

Admission au Barreau

Les candidats et candidates qui se présentent au barreau de l'Ontario doivent passer les étapes d'admission du Barreau du Haut-Canada et démontrer qu'ils ont les compétences de base requises pour offrir des services juridiques de façon efficace dans l'intérêt du public. En mai 2006, le processus d'accès à la profession axé sur les compétences dont il a été question ci-dessus remplacera officiellement l'ancien Cours de formation professionnelle.

Viser l'excellence

En 2005, le Barreau a admis 1 422 étudiants et étudiantes ainsi que des candidats et candidates au transfert au barreau ontarien lors de cérémonies d'assermentation mensuelles à Osgoode Hall, et en juillet à Ottawa, à London et à Toronto.

Enseignement virtuel

L'enseignement virtuel a continué d'être un outil important en 2005 pour les étudiants et les étudiantes du processus d'admission. Le site Internet d'enseignement virtuel procure à la population étudiante un réseau de soutien souple, convivial et accessible de partout, en tout temps.

En 2005, les étudiantes et les étudiants se sont servis en grand nombre des outils de formation en ligne, avec plus de 63 000 visites. L'utilisation du site aide également les étudiants et les étudiantes à se familiariser avec les formats d'apprentissage qui se présenteront à eux tout au long de leur formation permanente durant leur carrière.

Le site d'enseignement virtuel fait l'objet d'améliorations qui permettront aux étudiants et étudiantes d'accéder, 24 heures par jour, à l'information, aux renseignements sur le processus d'accès à la profession, aux guides pratiques et autres ressources qui les aideront dans leur stage.

SERVICES D'AIDE À LA FORMATION

Le Service d'aide à la formation professionnelle du Barreau offre aux étudiantes et aux étudiants une gamme de services et de programmes afin de les aider à compléter leurs études et leur stage.

Le Barreau offre des mesures d'accommodement et de soutien spécial aux étudiantes et aux étudiants inscrits au processus d'admission par l'entremise du Service d'aide à la formation professionnelle. En 2005, bon nombre d'étudiants ont fait appel au Service pour obtenir des ordinateurs portatifs ou des logiciels spéciaux ou encore pour prendre des dispositions concernant, entre autres, les examens.

Programme d'allocations remboursables

Par l'entremise de son programme d'allocations remboursables, le Barreau prévoit de l'aide financière à celles et à ceux inscrits au processus d'admission qui démontrent avoir besoin de soutien pour s'acquitter des frais de scolarité et de subsistance durant leurs études. En 2005, le Barreau a accordé des allocations évaluées à 212 482 $ pour prêter main-forte à 66 étudiantes et étudiants.

Projets de stage du Barreau

Le Barreau offre un programme de supervision de stage, des ateliers de méthodes de recherche d'emploi et des services de consultation en vue d'aider les étudiantes et les étudiants en droit à se trouver un stage. Les offres de stage sont d'ailleurs affichées sur le site Web du Barreau du Haut-Canada.

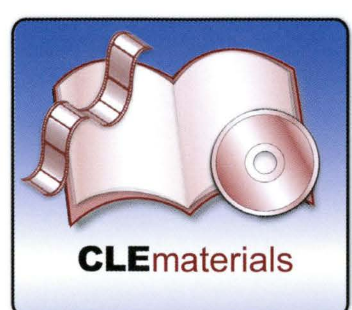
En 2005, le Barreau a organisé deux ateliers sur les habiletés de recherche d'emploi en juin et fait paraître 93 offres de stage sur son site. De plus, 51 étudiantes et étudiants se sont inscrits au programme et 67 notices biographiques ont été affichées pour aider les étudiants et étudiantes à trouver un stage.



FORMATION PERMANENTE

Afin de respecter son mandat selon lequel les avocates et avocats doivent avoir des niveaux élevés de connaissances, de compétences et de conduite professionnelle, le Barreau a continué ses cours de formation permanente et a fait une transition pour insister sur l'assurance de la qualité et le perfectionnement professionnel axé sur un programme d'enseignement.

Le contenu et le format des programmes du Barreau sont maintenant conçus spécialement pour répondre aux besoins des avocates et avocats aux niveaux débutant, intermédiaire et avancé de l'exercice du droit.



En plus des cours traditionnels pour les avocat(e)s et auxiliaires juridiques, le Barreau offre des ateliers sur la résolution de problèmes (série Case Files), des groupes de discussion au niveau avancé (série Advanced Roundtable), des séminaires essentiels sur les éléments de base de l'exercice du droit (Practice Gems) et des ateliers sur les compétences en gestion de cabinet.

En 2005, le Barreau a dispensé 72 cours de formation permanente sous divers formats et selon différents modes de prestation afin de faciliter l'accès des juristes aux programmes de perfectionnement. Il y avait 16 273 personnes inscrites aux programmes de formation permanente en 2005.

Réseau de formation interactive

Le Réseau de formation interactive permet aux juristes d'assister aux conférences en direct sans avoir à engager des dépenses de déplacement et à devoir s'absenter du travail.

Grâce au RFI, les programmes de formation permanente interactifs sont transmis en direct et en temps réel à de multiples centres dans la province par vidéoconférence. Depuis son lancement en 2003, les efforts du RFI ont été couronnés de succès. En 2005, plus de 1 597 personnes se sont inscrites aux 35 programmes offerts.

Téléséminaires

Les téléséminaires permettent au Barreau d'organiser rapidement des programmes de formation permanente touchant d'importants sujets d'actualité dans un format qui rend possible l'accès par toutes les avocates et tous les avocats de la province.

Law CLE Teleseminar Society

Les juristes peuvent participer à une conversation téléphonique prévue à des moments propices, par exemple sur l'heure du repas ou avant ou après les heures ouvrables. De plus, un nombre à toutes fins pratiques illimité de personnes peuvent participer à la conversation à partir d'un site enregistré sans frais supplémentaires. Plus de 1 644 juristes ont participé aux neuf téléséminaires organisés en 2005 par le Barreau.

Formation en ligne

Depuis 2003, le Barreau fournit des émissions en ligne de certains programmes de formation permanente de concert avec BAR-eX Communications inc.

Les présentations sur Internet font appel aux séquences audio-vidéo où il est possible de télécharger des documents, et les participantes et les participants peuvent poser des questions.

En 2005, nous avons augmenté le nombre de programmes en ligne de 29 à 42 et 2 276 membres ont profité de cette formation, soit une hausse de 1 198 personnes par rapport à 2004.

Matériel supplémentaire

Le Barreau fournit des publications juridiques, y compris du matériel produit pour le compte des programmes de formation permanente. Plus de 10 975 documents ont été fournis en 2005, ce qui en fait une autre année productive sur le plan des publications.

Les 10 cours les plus fréquentés
Mini-exposé sur le droit immobilier 2005
Recherche de titres et autres recherches connexes
Mini-exposé sur le droit de la famille
Sommet sur le droit immobilier (2e année)
Droit de la propriété intellectuelle - Année en revue (9e année)
Litige civil pour auxiliaires juridiques (5e année)
8e mini-exposé sur le droit de l'emploi
Protéger ses opérations en droit immobilier
Avantages obligatoires en cas d'accidents pour auxiliaires juridiques
8e Forum sur les successions et les fiducies

Transactions électroniques

Le Barreau a continué de faire appel à la technologie en 2005 pour faciliter davantage l'enregistrement des membres à la formation permanente, l'achat de produits connexes ou l'accès aux produits du programme. La page de formation permanente de e-Transactions, le site de commerce sécurisé du Barreau, permet aux membres de s'enregistrer en ligne aux programmes de formation permanente, d'acheter et de télécharger des outils de formation ainsi que de commander des programmes et de les visionner sur leur ordinateur.

En 2005, la page de formation permanente de e-Transactions a été visitée à près de 62 000 reprises et on a enregistré plus de 3 775 transactions, y compris des inscriptions aux programmes en direct, aux téléséminaires, au RFI, aux programmes diffusés sur le Web, ainsi que les achats de publications de formation permanente, les cédéroms et les textes de référence pour l'admission au Barreau en 2005.



SOUTIEN À LA GESTION D'UN CABINET

Documents en ligne

L'utilisation des textes de référence du processus d'admission sur le site Web du Barreau est demeurée populaire en 2005. Les textes, qui ont une excellente réputation, sont offerts sans frais aux avocates et avocats sur présentation de leur matricule.

Formatés sur Adobe® PDF, les documents permettent les recherches en profondeur, ce qui fait d'eux des outils utiles de recherche et de consultation.

En 2005, 2 693 membres ont accédé à ces documents en ligne.

Lignes directrices en matière de gestion d'un cabinet

Les lignes directrices en matière de gestion d'un cabinet sont des outils en ligne pratiques qui visent à aider les avocates et les avocats à évaluer et à améliorer la qualité des services offerts à la clientèle et leurs habiletés en matière de gestion d'un cabinet. Elles peuvent aussi les aider à éviter les erreurs communes relevées dans les plaintes déposées auprès du Barreau.

Les lignes directrices portent sur huit questions de gestion de cabinet : service à la clientèle et communication, gestion des dossiers, gestion financière, technologies, gestion d'un cabinet, gestion du temps, gestion des activités personnelles et fermeture d'un cabinet juridique.

En 2005, plus de 26 571 personnes ont visité le site du Barreau pour consulter les lignes directrices, ce qui représente une augmentation de 27 pour cent par rapport à 2004.

Aide à la gestion de cabinet

Les avocates et les avocats du Service de perfectionnement professionnel ont répondu à 5 347 demandes de membres et de représentants de membres relatives à l'application du *Code de déontologie* et à diverses questions d'ordre éthique.

Le personnel du Barreau fait le suivi des demandes et s'emploie activement à concevoir une variété de ressources notamment sous forme d'articles, de foire aux questions, d'ateliers et de conseils sur l'exercice de la profession, dans le but de résoudre les difficultés des membres.

Ce service est particulièrement populaire auprès des juristes autonomes et des membres des petits cabinets.

Programme d'agrément des spécialistes

Le Barreau donne le titre de spécialistes aux juristes de l'Ontario qui satisfont à des normes d'expérience et de compétence bien précises dans des domaines du droit désignés et qui adhèrent à des normes élevées d'exercice de la profession juridique.

En 2005, on comptait 699 spécialistes agréés en Ontario, dans 13 domaines de spécialisation, qui satisfont aux normes basées sur l'expérience, la formation juridique et le contrôle par les pairs.

Le Barreau fournit sans frais un répertoire des spécialistes agréés sur son site Web pour aider les membres du public et de la profession à trouver un avocat ou une avocate qui se spécialise dans un domaine précis. Ce répertoire interactif permet de faire des recherches par ville ou spécialité à *www.lsuc.on.ca.*

En 2005, grâce à la collaboration d'avocates et d'avocats ayant donné du temps à des groupes de travail sur les spécialités, le Barreau a pu élaborer des normes et des critères en matière d'apprentissage concernant le droit de la santé et le droit municipal et a pu remanier le domaine du droit de la santé et de la sécurité au travail et des assurances.

Outil d'auto-évaluation des pratiques exemplaires

L'outil d'auto-évaluation des pratiques exemplaires est une ressource strictement confidentielle et en ligne conçue pour aider les membres à évaluer leurs capacités de gestion dans cinq grands volets de la gestion d'un cabinet : service à la clientèle et communication; conduite et perfectionnement professionnels; gestion personnelle; gestion d'un cabinet; technologies. L'outil a été élaboré en consultation avec des membres de la profession réputés dans divers domaines pour déterminer les secteurs de compétence critique et pour valider le produit final.

Cet outil, conçu pour la profession juridique, est unique en Amérique du Nord. Cent pour cent des utilisateurs de cet outil possèdent moins de cinq années d'expérience.

Vérifications ponctuelles

Le Service de perfectionnement professionnel mène des vérifications ponctuelles pour faire respecter les normes et pour repérer des problèmes. Ces vérifications aident les membres à mesurer l'intégrité des déclarations financières de leur cabinet et à évaluer la conformité aux exigences de tenue de registres financiers ainsi que l'adhésion aux dispositions du *Code de déontologie.* Ces outils d'encadrement sur place aident le cabinet à corriger les lacunes mineures en matière de comptabilité et de tenue de livre avant qu'elles ne mènent à de graves questions d'inobservation ou d'inconduite professionnelle. En 2005, le Barreau a mené à terme 1 127 vérifications.

SERVICES DE BIBLIOTHÈQUE

Alors que les modifications législatives se succèdent à un rythme effréné, l'accès facile et convivial à l'information et aux ressources juridiques est plus important que jamais.

Grande bibliothèque

En 2005, la bibliothèque, en collaboration avec LibraryCo inc. et l'Association des bâtonniers de comté et de district (ABCD), a préparé un questionnaire dans le but de mieux connaître les besoins des avocates et avocats de l'Ontario en matière d'information, et pour trouver des façons de mettre en œuvre des systèmes plus simples à utiliser.

En 2005, 79 500 recherches ont été effectuées sur le site Internet de la Grande Bibliothèque. Une des composantes du site les plus prisées, le service de recherche « Stay Informed », formé de renseignements compilés par le personnel de la



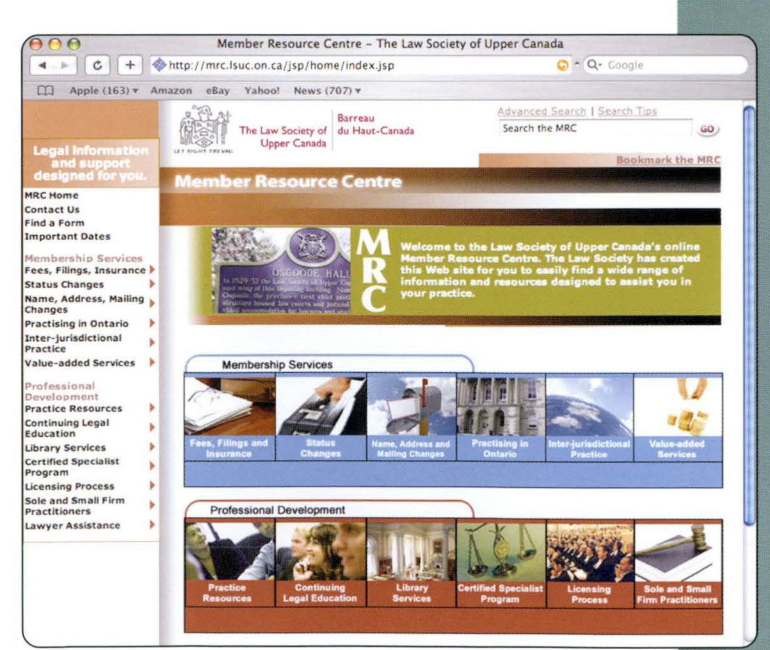
bibliothèque, a généré 24 200 visites. Les services de référence, que ce soit par l'Internet, par téléphone ou en personne, ont reçu 44 500 demandes l'an dernier

IIJCan

Fondé en collaboration avec les autres organismes canadiens de réglementation du droit par l'entremise de la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada, l'IIJCan a pour mission de procurer sans frais aux juristes et au public des renseignements juridiques issus de tribunaux, d'administrations publiques et d'autres organismes.

L'IIJCan publie maintenant 13 sur 14 des collections législatives des ressorts canadiens qui sont mises à jour chaque mois. Toutes les versions des lois sont affichées de façon à ce que les modifications soient faciles à trouver. Les décisions des nombreux conseils et tribunaux se trouvent aussi sur le site de l'IIJCan.

À la fin de 2005, l'IIJCan avait affiché 309 210 décisions sur son site Web : soit 149 445 en français et 159 765 en anglais. ■



Centre de ressources en ligne des membres

Le Barreau a ajouté à son site Web principal un centre de ressources en ligne pour les membres (MRC) afin de simplifier le processus de recherche de renseignements.

Le nouveau site permet aux avocates et avocats de trouver facilement toute une série de renseignements et de ressources pour les aider dans leurs activités courantes.

Les commentaires des utilisateurs ont été essentiels à l'élaboration de ce nouveau site. En juin 2005, le Barreau avait posté un questionnaire à plus de 14 000 avocates et avocats sur leur utilisation des ressources offertes. À la suite des commentaires obtenus, le Barreau a apporté des changements importants au Centre de ressources des membres, y compris :

- *une amélioration de la navigation*
- *une réorganisation des services, des renseignements et produits fournis par le Barreau*
- *une nouvelle section destinée aux juristes autonomes et aux petits cabinets*
- *des capacités de recherches spécifiques à ce site pour essayer de trouver toutes les ressources offertes sur une question précise*
- *un outil en ligne adapté sur mesure appelé* **The Knowledge Tree**, *qui renferme les questions et réponses complètes sur les sujets les plus courants de la gestion d'un cabinet pouvant intéresser les avocates et avocats*
- *une version imprimable automatique*

Le Centre de ressources des membres est accessible à **www.lsuc.on.ca.**

LE CENTRE DE SERVICE À LA CLIENTÈLE (CSC) PERMET AU BARREAU DE RÉPONDRE À UNE GRANDE DIVERSITÉ DE DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS ET DE SERVICES PROVENANT DU PUBLIC AINSI QUE DE LA PROFESSION JURIDIQUE. Un personnel bilingue (français et anglais) est disponible à tout moment et notre centre d'appel peut traiter des appels en d'autres langues également.

En 2005, le CSC a traité presque 500 000 demandes, sous forme de lettres, courriels, télécopies, appels et visites. Elles comprenaient des demandes générales, des plaintes concernant les juristes et les demandes d'aiguillage vers des avocats et avocates ainsi que les demandes d'ajustement et de remboursement et des renseignements sur la Déclaration annuelle des membres.

Questions générales

Les appels téléphoniques représentent le premier mode de communication avec le Barreau. Nous disposons de quatre services principaux : Centre de ressources des membres, accueil, réception des plaintes et Assistance-avocats.

Mode de communication	2003	2004	2005
Téléphone	313 067	322 539	316 908
Poste	95 453	87 965	102 889
Télécopieur	23 363	29 322	29 384
Courriel	18 691	24 435	20 269
Internet	9 345	14 661	17 972
En personne	7 345	9 774	6 466
Total	**467 264**	**488 696**	**493 888**

En 2005, Assistance-avocats a reçu 58 243 appels.

34 %
20 075 appels sur la ligne de secours sans frais

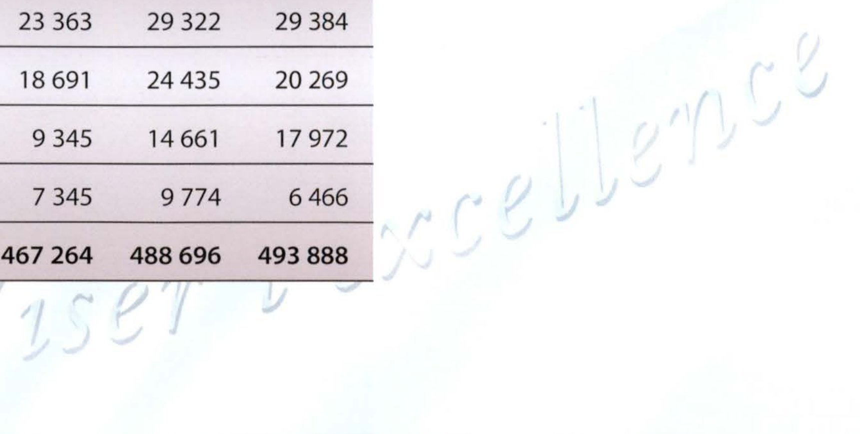
66 %
38 168 appels sur la ligne 1-900

Assistance-avocats

Le Barreau du Haut-Canada offre le service d'Assistance-avocats depuis maintenant plus de 30 ans. Ce service appuie le Barreau dans son rôle de réglementation de la profession dans l'intérêt du public en favorisant l'accès aux services juridiques en Ontario.

On offre aux utilisateurs de ce service très apprécié une consultation d'une demi-heure maximum avec un juriste membre exerçant dans la région géographique de leur choix.

En décembre 2005, 1 701 juristes étaient inscrits au répertoire d'Assistance-avocats.





Services aux membres

À la fin décembre 2005, le Barreau comptait plus de 36 800 membres. Le personnel des services aux membres a traité 35 différents types de demandes liées à l'adhésion au Barreau, y compris la tenue à jour des coordonnées des membres et les demandes d'ajustement et de remboursement.

On compte dans les opérations à grand volume :

- 6 948 rajustements à la cotisation et remboursements – *5 % de plus qu'en 2004*
- 22 626 modifications aux renseignements de la base de données
- 14 569 demandes diverses
- 6 098 visites

Répartition géographique des membres

- 50 % *Toronto Métropolitain*
- 42 % *Ailleurs en Ontario*
- Autres provinces = 4 %
- Extérieur du Canada = 4 %

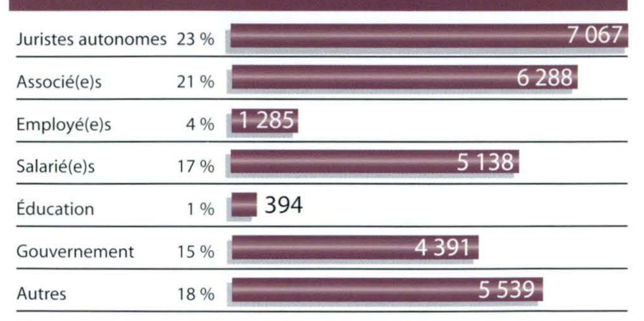
Taille du cabinet	Nombre de cabinets	Nombre d'avocat(e)s dans ces cabinets
1 avocat(e)	6 105	6 105
2-10 avocat(e)	1 809	6 174
11-25 avocat(e)	130	2 058
26-50 avocat(e)	28	929
51+ avocat(e)	31	4 512
Total en pratique privée :	**8 103**	**19 778**

Composition selon le groupe d'âge et le sexe

		2003	2004	2005
Moins de 30 ans	Hommes	978	944	964
	Femmes	1 288	1 306	1 339
30-39 ans	Hommes	5 291	5 312	5 206
	Femmes	4 785	4 970	5 197
40-49 ans	Hommes	6 192	6 110	6 107
	Femmes	3 757	3 903	4 039
50-65 ans	Hommes	7 776	8 204	8 616
	Femmes	1 852	2 141	2 433
Plus de 65 ans	Hommes	2 564	2 666	2 777
	Femmes	131	145	160
Total	**Hommes**	**22 801**	**23 236**	**23 670**
	Femmes	**11 813**	**12 465**	**13 168**
TOTAL		**34 614**	**35 701**	**36 838**

Les juristes autonomes forment encore la plus grosse proportion des avocats et avocates qui exercent le droit. Cependant, selon nos données, le nombre de nouvelles et de nouveaux juristes qui deviennent autonomes a décliné de façon frappante. En 1995, les juristes âgés de 25 à 35 ans formaient jusqu'à 20 pour cent de l'ensemble des juristes autonomes en Ontario; aujourd'hui, ils et elles ne comptent que pour moins de huit pour cent.

Composition selon la catégorie d'emploi en Ontario
% du total des membres employés (au 31 décembre 2005)



- *Le nombre total de membres employés est de 30 102.*
- *La catégorie « Autres » couvre les sociétés et organismes sans but lucratif.*

Normes administratives

Ce service se charge de l'élaboration, de la distribution, de la collecte et de la validation des déclarations annuelles des membres (DAM). Le personnel de ce service administre les processus liés à l'autorisation, à l'admission et aux règlements administratifs du Barreau, ainsi que le processus de suspension pour cause administrative.

En 2005, le Barreau du Haut-Canada a reçu un total de 35 536 DAM, dont 51 pour cent ont été déposées électroniquement.

Transactions liées aux règlements administratifs traitées par le service des normes administratives	
Retraites	115
Démissions	116
Sociétés professionnelles	965
Conseillers(ères) juridiques étrangers	67
Réadmission	15
Règle 6.07 – L'exercice illégal de la profession	-
Affiliations avec des non-membres	12
Cabinets multidisciplinaires	1
Agrément de spécialistes	648
Exercice occasionnel	-
Transfert de candidat(e)s	18
Libre circulation	91

Le dépôt électronique connaît une popularité croissante

2005 e-MAR

La popularité du service de dépôt électronique de la Déclaration annuelle des membres (DAM) ne cesse de grandir depuis sa mise en place. L'année dernière, nous avons passé un cap important, en constatant que plus de la moitié des avocats et avocates de l'Ontario avaient tiré profit de ce service, qui offre le double avantage du respect de l'environnement et de la réduction des frais de traitement.

Service des plaintes

Le service des plaintes est le premier point de contact de qui désire porter plainte contre un avocat ou une avocate en Ontario. Le personnel ouvre les dossiers, inscrit les plaintes et en accuse réception aux plaignants. Il met également la correspondance associée aux plaintes existantes dans les dossiers appropriés.

Le personnel du service des plaintes informe les personnes intéressées lorsque leur plainte ne relève pas du Barreau et, le cas échéant, renvoie les plaignants vers d'autres ressources. Il tente également de résoudre certains types de plaintes en provenance des établissements financiers.

Le personnel renvoie le reste des plaintes qui relèvent du mandat du Barreau au Service de saisie des plaintes de la division de la Réglementation professionnelle. ■

Nombre total de plaintes reçues ou rouvertes en 2005	
Relevant du mandat du Barreau	
• Renvoyées au Service de saisie de la division de la Réglementation professionnelle	4 866
• Renvoyées aux services de fiduciaire	14
Dépassant le mandat du Barreau ou fermées par le Service des plaintes	3 347
Total	**8 227**



AVEC SON MANDAT VISANT L'INTÉRÊT PUBLIC, LE BARREAU A POUR RESPONSABILITÉ PRINCIPALE, EN TANT QU'ORGANE DE RÉGLEMENTATION DE LA PROFESSION JURIDIQUE EN ONTARIO, DE PROTÉGER LES CONSOMMATEURS ET CONSOMMATRICES.

Cela signifie protéger les consommateurs de services juridiques contre les juristes qui ont été malhonnêtes, qui n'ont pas assuré de bons services ou qui ont fait preuve d'inconduite professionnelle. Il est essentiel pour mener ce rôle d'avoir un processus de plaintes qui réponde aux besoins, et qui soit transparent et accessible.

Tous les juristes doivent se conduire conformément au *Code de déontologie* et aux lois applicables telles que la *Loi sur le Barreau*, ses règlements et ses règlements administratifs. Le Barreau encadre la conduite des juristes et répond aux plaintes relevant de son mandat.

Le personnel de la division de la Réglementation professionnelle du Barreau exécute diverses fonctions qui visent à réglementer la profession. Lorsque le Barreau reçoit une plainte, le personnel travaille soit avec le client et l'avocat pour résoudre le problème, ou la plainte est envoyée à notre équipe de discipline pour enquête et potentiellement pour motiver une poursuite.

LE PROCESSUS DE PLAINTE –

de la réception d'une plainte à la fermeture du dossier

Centre de service à la clientèle – Premier point de communication

Les plaintes au Barreau sur les juristes de l'Ontario doivent être faites par écrit et sont d'abord traitées par le Service des plaintes du Centre de service à la clientèle. Ce groupe détermine d'abord quelles plaintes ne relèvent pas du mandat du Barreau et (lorsque possible) détermine les autres ressources qui peuvent aider les plaignants. La plupart des dossiers qui relèvent de notre mandat sont transférés au Service de saisie des plaintes de la division de Réglementation professionnelle du Barreau. Cependant, le Service des plaintes essaie aussi de résoudre certains types de plaintes des établissements financiers.

En 2005, presque 60 pour cent des plaintes (4 866) reçues par le Barreau relevaient de son mandat et ont été envoyées à la division de Réglementation professionnelle, une augmentation de six pour cent par rapport à l'année dernière. Le Service de saisie reçoit toutes ces plaintes.

Viser l'excellence

Nouvelles plaintes reçues par le Barreau en 2005	
Reçues par le BHC (Centre de service à la clientèle)	**8 227**
• Reçues par la Saisie des plaintes	4 866
• Reçues par le Service de fiduciaire	14
• Dépassant le mandat du BHC ou fermées par le service des plaintes	3 347
Fermées par la Saisie des plaintes	2 131
Renvoyées par la Saisie des plaintes	
• À la résolution des plaintes	1 961
• Aux enquêtes	722
• Autres services	52
Cas complétés à la résolution des plaintes	
• Plaintes fermées	1 666
• Plaintes transférées ailleurs *	122
Cas complétés aux enquêtes	
• Plaintes fermées	606
• Plaintes envoyées ailleurs *	295
La plupart des plaintes envoyées ailleurs vont à la discipline	

Saisie des plaintes – Gestion des cas

Le rôle de ce service est de déterminer toute question de réglementation révélée par une plainte, de s'assurer que le plaignant a fourni la documentation nécessaire pour soutenir ses allégations d'inconduite et ensuite d'envoyer le cas au service approprié. De plus, la Saisie des plaintes remplit une importante fonction de gestion des cas pour déterminer la meilleure approche à suivre par les parties intéressées et pour les diriger vers les secteurs les plus judicieux du Barreau.

La Saisie des plaintes a été créée pour aider à simplifier le processus de réception des plaintes et de réponse. Parce que le personnel étudie les dossiers plus tôt dans le processus, davantage de dossiers peuvent

Améliorer la protection du public

En 2005, l'organe de direction du Barreau, le Conseil, a approuvé de nombreux changements afin d'améliorer son efficacité en matière de réglementation. Certains de ces changements comprennent ce qui suit :

➤ **Suspensions provisoires**
Le Conseil a approuvé des modifications aux *règles de pratique et de procédure* pour améliorer la capacité du Barreau d'obtenir des suspensions provisoires. Cela permet au Barreau de mieux protéger le public contre les risques et d'agir rapidement pour stopper l'inconduite.

➤ **Auditions sommaires**
Les avocats et avocates qui ne répondent pas ou ne collaborent pas avec le Barreau, ou qui ne tiennent pas de registres financiers tel que requis par les règlements administratifs, peuvent être poursuivis plus rapidement en conséquence des modifications aux *règles de pratique et de procédure* en 2005.

➤ **Réunions de contrôle**
Pour améliorer la transparence dans les circonstances où on doit traiter l'inconduite d'un avocat mais que la procédure disciplinaire n'est pas justifiée, le Barreau peut désormais autoriser une réunion de contrôle qui peut être publique. Cette réunion peut être autorisée dans des circonstances où la conduite de l'avocat s'est manifestée dans un forum public, et le public s'attend ou pourrait s'attendre à avoir une réaction du Barreau sur l'affaire.

Dans le cadre de ses efforts pour combattre la fraude et sensibiliser le public sur l'importante question de sa protection, le Barreau :

➤ a publié un rapport d'information en mars 2005 qui résume la question et la portée de la fraude hypothécaire et ce que le Barreau et ses partenaires de l'industrie hypothécaire font pour empêcher et réduire la fraude.

➤ a formé un groupe de travail sur les questions immobilières pour traiter d'une gamme de problèmes survenant dans la pratique du droit immobilier. Le groupe de travail comprend les conseillers du Barreau, des représentants de la section sur les biens immobiliers de l'Association du barreau de l'Ontario, de l'Association des bâtonniers de comté et de district et de l'Association des juristes de droit immobilier de l'Ontario.



Plaintes reçues par domaine d'exercice en 2005

Domaine	%
Droit administratif et immigration	3,2 %
Contentieux civil	22,36 %
Société / commercial / affaires	2,23 %
Droit pénal	6,23 %
Successions/ testaments	5,50 %
Matrimonial / famille	23,13 %
Autre	16,28 %
Droit immobilier	20,54 %
Inconduite étudiante	0,49 %

Nature des plaintes en 2005

Domaine	%
Conflits	6,24 %
Finances	0,70 %
Gouvernance	3,62 %
Intégrité – Autre	6,99 %
Intégrité – Tromperie	10,66 %
Intégrité – Courtoisie	11,92 %
Autres problèmes	2,71 %
Problèmes de service – Autre	11,53 %
Service – retrait/ abandon	5,02 %
Service – manquement à suivre les instructions	8,56 %
Service – manquement à communiquer	12,31 %
Service – manquement à servir la clientèle	19,74 %

être résolus plus tôt, lorsque possible. À la fin de l'exercice, 2 131 des nouvelles plaintes reçues au Barreau en 2005 ont été traitées au stade de la saisie des plaintes, souvent par voie de résolution à la satisfaction du plaignant et de l'avocat.

Résolution des plaintes

Le Service de résolution des plaintes a comme mandat d'enquêter et de résoudre les plaintes qui pourraient impliquer des infractions mineures au *Code de déontologie*, et d'obtenir l'autorisation d'entamer au besoin des procédures disciplinaires.

Le Service de résolution des plaintes a traité le plus grand volume de plaintes. Environ 40 pour cent des plaintes reçues par la division de la Réglementation professionnelle ont été dirigées à la Résolution des plaintes.

Enquêtes

Les enquêtes portent principalement sur les allégations d'inconduite ou d'incompétence avancées contre une avocate ou un avocat à la lumière de la *Loi sur le Barreau*, de ses règlements administratifs et du *Code de déontologie* qui pourraient mener à des sanctions disciplinaires. Les enquêtes sont autorisées en vertu de l'article 43.9 de la *Loi.*

En 2005, près de 15 pour cent (722) des plaintes reçues ont été dirigées au Service des enquêtes. Le personnel d'enquête compte des avocats et avocates, des enquêteurs et enquêtrices et des vérificateurs et vérificatrices. À l'issue de l'enquête, la directrice de la Réglementation professionnelle peut renvoyer un dossier au Comité d'autorisation des instances (CAI), le clore ou le résoudre. Le Comité est formé de conseillers nommés par le Conseil pour décider si une affaire doit être poursuivie. Le CAI peut également autoriser la clôture d'un dossier ou ordonner son règlement.

Le Service des enquêtes se charge également d'un certain nombre d'enquêtes supplémentaires, notamment en matière de poursuites pour exercice illégal (article 50 de la *Loi sur le Barreau*). L'exercice est considéré comme étant illégal lorsqu'une personne prétend agir en qualité d'avocat sans être membre en règle du Barreau du Haut-Canada.

Enquêtes en 2005	
Conflits	4,37 %
Finance	4,62 %
Finance - détournement	13,85 %
Finance - combines immobilières / hypothécaires	9,36 %
Gouvernance - autre	12,64 %
Gouvernance - Exercice illégal	8,14 %
Intégrité - autre	10,33 %
Intégrité - courtoisie	4,50 %
Intégrité - tromperie	4,98 %
Service - manquement à communiquer	5,59 %
Service - manquement à servir la clientèle	6,08 %
Autres problèmes de service	12,27 %
Autres problèmes	3,28 %

Exercice illégal en 2005	
Nouveaux dossiers –	73
Dossiers clos	120
Allégations injustifiées	59 %
Résolutions	35 %
Poursuites	6 %

Sanctions disciplinaires

Les avocats et avocates du Service de discipline représentent le Barreau devant les comités d'audition et d'appel, et devant les tribunaux lorsque des décisions des comités font l'objet d'un appel. Le Service est chargé de la poursuite de divers dossiers dont ceux qui concernent la conduite des avocats, le non-respect des normes, la capacité et la compétence ainsi que les demandes d'admission au Barreau et les demandes de réadmission et de réintégration.

Dans le cadre de ces responsabilités de poursuivant, les conseillers juridiques offrent des conseils au personnel d'enquête et à la directrice. Une fois la poursuite autorisée, ils conduisent l'instance y compris les processus de préparation à l'audience et l'audience elle-même.

Les avocats disciplinaires s'occupent aussi de répondre aux questions urgentes de réglementation qui exigent une requête de

Sanctions disciplinaires, 2005	
Nombre de dossiers entendus et jugés par le Comité d'audition	
Avertissements	8
Réprimandes	9
Suspensions	39
Autorisations de démissionner	5
Radiations	9
Dossiers rejetés	3
Dossiers retirés	5
Total :	**78**

suspension provisoire lorsque la protection du public est en jeu. Dans ces cas, ils doivent préparer rapidement des dossiers parfois complexes qui pourront être présentés au comité d'appel pour une décision. Avec l'avènement du comité d'appel en 1999, la charge de travail du service de discipline a englobé de nombreux appels des décisions du comité d'audition.

Membres/ Plaintes dans le processus de discipline – survol de 2005

Période	Nombre de membres dans le processus de discipline	Nombre de plaintes dans le processus de discipline
Janvier 2005	117	492
Décembre 2005	175	617

Tribunaux

Une fois que le Comité d'autorisation des instances a déterminé qu'une question doit aller en poursuite, une requête relative à la conduite est signifiée au membre. Le bureau des tribunaux, qui est indépendant de la partie du Barreau responsable des poursuites, peut entamer le processus.

Le personnel du bureau des tribunaux gère les comités d'audition et d'appel du Barreau et fournit des services d'appui aux conseillères et conseillers lorsqu'ils agissent comme arbitres. Les comités d'audition et d'appel sont composés de conseillers élus au Barreau – des juristes et des non-juristes qui sont chargés de déterminer les dispositions à prendre dans les dossiers.

Le personnel du bureau des tribunaux met à l'horaire les auditions et les appels, fait le suivi des dossiers, agit comme greffier dans les auditions et les appels, rédige les ordonnances des comités d'audition et d'appel, coordonne la production de motifs et prépare les motifs des comités pour la publication.

Pour assurer que le public et la profession comprennent bien la fonction de réglementation du Barreau, les motifs de décision donnés par les comités d'audition et d'appel, tant à l'oral qu'à l'écrit, sont maintenant publiés sur Quick Law et le site de l'IIJCan.

Bureau des tribunaux, 2005 :

Nombre de dossiers ouverts	134
Nombre total de dossiers fermés (dossiers ouverts en 2005 ou avant)	116
Nombre total de dossiers entendus par le Comité d'audition (peut comprendre des dossiers entendus à plus d'une occasion en 2005)	135
Nombre total de membres devant le Comité d'audition	107
Nombre total de dossiers entendus par le Comité d'appel (peut comprendre des dossiers entendus à plus d'une occasion en 2005)	10
Nombre total de membres devant le Comité d'appel	9

À l'issue de l'audition, le bureau des tribunaux émet une ordonnance qu'il signifie aux parties concernées. Ces dernières ont droit d'interjeter appel auprès du Comité d'appel du Barreau dans un délai de 30 jours à compter de la date où est signifiée l'ordonnance du Comité d'audition. Dans certaines circonstances, les parties peuvent avoir droit d'appel auprès de la Cour divisionnaire. ■

Examen des plaintes

Par suite de la clôture d'un dossier, si la plaignante ou le plaignant est encore mécontent des résultats, la ou le commissaire au règlement des plaintes peut se pencher sur le dossier.

En vertu de la *Loi sur le Barreau* (article 49.14), le bureau du commissaire au règlement des plaintes est une entité indépendante du Barreau. Le commissaire examine de façon indépendante et impartiale les enquêtes du Barreau et ses décisions de fermer les dossiers de plaintes. En vertu des règlements administratifs, elle ou il peut ensuite choisir entre deux options : trouver l'examen du Barreau raisonnable et souscrire à la décision de clore le dossier, ou renvoyer le dossier avec une recommandation de le réexaminer.

Les dispositions de la *Loi sur le Barreau* et de ses règlements administratifs encadrent les fonctions de la ou du commissaire. Le commissaire au règlement des plaintes actuel est l'ancien ombudsman de l'Ontario, Clare Lewis, qui a été nommé pour un mandat de deux ans. Il est aussi responsable d'offrir des mécanismes alternatifs de résolution de conflits aux membres du public et de la profession qui font l'objet de plaintes. Le personnel de la division de la Réglementation professionnelle offre du soutien dans le cadre de l'examen des plaintes.

Suivi et application des mesures disciplinaires

Le Service du suivi et de l'application des mesures disciplinaires se charge de l'exécution des ordonnances du Comité d'audition et des engagements pris par les avocates et les avocats. Parmi ses activités, il exécute les ordonnances du Comité d'audition, fait le suivi des engagements donnés à l'issue d'un dossier par d'autres services de la division de la Réglementation professionnelle, veille à ce que les membres faillis se conforment au règlement approprié, procède à l'exécution de décisions et d'hypothèques obtenues par le Fonds d'indemnisation ou accordées en sa faveur, et aide à élaborer des échéanciers normalisés en matière d'ordonnances du Comité d'audition et d'engagements d'avocats ou d'avocates pour en assurer le caractère exécutoire.

Programme de conseil juridique en matière de discrimination et de harcèlement

Le programme de conseil juridique en matière de discrimination et de harcèlement est une autre façon de résoudre des plaintes. Le programme vient en aide à celles et à ceux qui ont fait l'objet de discrimination ou de harcèlement par une ou un juriste. Bien que le Barreau subventionne le programme, ce dernier fonctionne de façon indépendante. Ses services sont offerts sans frais à la population de l'Ontario, au personnel de cabinets juridiques, à la population étudiante et aux juristes. Les conseils entièrement confidentiels portent sur les diverses options offertes selon les circonstances et visent à résoudre les conflits, lorsque la situation s'y prête.

En 2005, 180 personnes ont contacté le programme. Soixante pour cent des appels relevaient de son mandat et 33 pour cent constituaient des plaintes en matière de harcèlement ou de discrimination.

Les membres du public et les juristes qui ont fait appel à ce service composaient respectivement 62 et 38 pour cent des plaintes reçues, et 77 pour cent des plaintes ont été déposées par des femmes. ■



En plus de ses activités de réglementation, le Barreau fournit aussi des services de fiduciaire et gère un fonds d'indemnisation de la clientèle pour qui a subi une perte financière en raison de la malhonnêteté d'une avocate ou d'un avocat.

Service de fiduciaire

La *Loi sur le Barreau* (article 49.47) autorise le Barreau à détenir en fiducie un cabinet d'avocat lorsque celui-ci abandonne sa pratique, a été radié ou a autrement cessé d'exercer. Par le biais des pouvoirs de fiduciaire accordés au Barreau et dans le cadre de son mandat qui vise à protéger l'intérêt du public, le personnel peut prendre possession d'un cabinet, au besoin, en avisant les clients des problèmes, et en répondant aux questions des clients sur les affaires en cours ou sur leurs dossiers et documents. Le Service fournit aussi des renseignements et de l'aide aux avocates et aux avocats qui ferment leur cabinet. Douze tutelles ont été obtenues en vertu de la *Loi sur le Barreau* en 2005, et le Service a obtenu les tutelles par des accords négociés avec des membres dans environ 20 autres cas.

Fonds en fiducie non réclamés

En vertu de l'article 59.6 de la *Loi sur le Barreau*, le Barreau a mis sur pied un programme qui permet aux juristes de remettre au Barreau des fonds en fiducie non réclamés qu'ils détiennent depuis au moins deux ans. Les membres du public qui croient avoir droit à ces fonds peuvent les réclamer auprès du Barreau.

Fonds en fiducie non réclamés	
Demandes reçues	469
Approbations	327
Refus	116
En suspens	26
Total des sommes reçues en 2005	**239 719 $**

Fonds d'indemnisation de la clientèle

Ce fonds est une mesure de protection des consommateurs de longue date que le Barreau offre au public. Le Fonds d'indemnisation de la clientèle vient en aide aux clients qui ont subi une perte financière en raison de la malhonnêteté d'une avocate ou d'un avocat. Il est financé exclusivement à partir des cotisations des membres du Barreau. Les clients peuvent demander un remboursement auprès du Fonds pour perte financière ou de biens. Au cours des 50 dernières années, le Fonds a versé des millions de dollars aux clients lésés. Indemnisées en partie ou en entier par le Fonds, des pertes typiques peuvent comprendre le détournement de fonds d'une succession, de fonds en fiducie détenus pour la clôture d'une transaction immobilière, de fonds qui proviennent d'un règlement à l'amiable ou d'une poursuite pour lésions corporelles. ■

Fonds d'indemnisation de la clientèle en 2005	
Nouvelles réclamations / demandes reçues	**261**
Valeur des nouvelles réclamations avec application de limites	**7 170 156 $**
Montant total des indemnisations versées dans le cadre de 193 réclamations	**3 272 000 $**

ASSURER L'ACCÈS À LA JUSTICE ET TRAVAILLER À RENDRE LA PROFESSION JURIDIQUE PLUS REPRÉSENTATIVE ET PLUS ENGLOBANTE EST TOUJOURS LA RAISON D'ÊTRE DU SERVICE DES INITIATIVES EN MATIÈRE D'ÉQUITÉ DU BARREAU. Guidé par le *Rapport du bicentenaire sur l'équité dans la profession juridique* et le rapport sur l'état de sa mise en œuvre, le Barreau continue de travailler pour mettre en œuvre plusieurs de leurs recommandations et promouvoir l'équité et la diversité dans la profession juridique.

La consultation et la recherche jouent un rôle important dans l'élaboration des politiques et des programmes qui promeuvent l'égalité et la diversité.

En 2005, le Comité sur l'équité et les affaires autochtones du Barreau a créé cinq groupes de travail pour élaborer des politiques et des programmes visant à traiter de nombreux enjeux dans la profession :

- Le Groupe de travail pour promouvoir l'accès aux juristes handicapés
- Le Groupe de travail sur les Autochtones
- Le Groupe de travail sur la rétention des femmes dans la pratique privée
- Le Groupe de travail sur l'antisémitisme et le respect des croyances et convictions spirituelles
- Le Groupe de travail sur les services juridiques en français

Le Groupe de travail pour promouvoir l'accès aux juristes handicapés vise à élaborer des stratégies pour aplanir les difficultés qu'ont les étudiants et étudiantes et avocates et avocats ayant un handicap à accéder à la profession et à y demeurer. Les membres du Groupe de travail ont consulté des étudiants et étudiantes et des avocats et avocates ayant des handicaps dans toute l'Ontario, pour déterminer quels seraient les programmes et les initiatives qui pourraient permettre d'aplanir les barrières.

À partir de ces consultations, le Groupe de travail pour promouvoir l'accès aux juristes handicapés a présenté le *Increasing Access to the Legal Profession Report* au Conseil en décembre 2005. Le rapport contient un survol des conclusions sur les problèmes systémiques auxquels font face des personnes handicapées en général et dans la profession juridique. Il porte aussi sur les définitions des handicaps, fournit une description des études entreprises au Canada et aux États-Unis et analyse les conclusions de la consultation. On y décrit les exigences légales en Ontario et on y recommande des actions à prendre.

Le Conseil a adopté les recommandations du Groupe de travail, qui comportent l'élaboration d'un programme de mentorat et d'aide aux pairs, des ressources en ligne et d'autres initiatives pour améliorer l'accès à la profession juridique pour les étudiants et étudiantes en droit et les avocats et avocates ayant un handicap.

Le Groupe de travail sur les Autochtones porte sur l'élaboration de stratégies pour aider les membres autochtones de la profession et les étudiantes et étudiants de cette communauté voulant être admis au barreau de l'Ontario.

Viser l'excellence



Le nouveau visage de la profession juridique – 2001-2005

	% de la population générale, selon les données du recensement de 2001	% du total des étudiants et étudiantes du CFP en 2001	% du total des étudiants et étudiantes du CFP en 2002	% du total des étudiants et étudiantes du CFP en 2003	% du total des étudiants et étudiantes du CFP en 2004	**% du total des étudiants et étudiantes en 2005**
Femmes *	51,2 %	53 %	53 %	53 %	55,1 %	**54 %**
Communautés raciales **	19 %	20 %	16,5 %	18,8 %	21,5 %	**15 %**
Francophones **	4,3 %	5 %	5,4 %	5,8 %	6,6 %	**5 %**
Autochtones **	1,6 %	1 %	1,7 %	1,4 %	1,9 %	**1,5 %**

* *Selon les demandes des étudiants et étudiantes inscrits au CFP de 2001 à 2005. Le nombre d'inscrits en 2005 est de 1 327.*

** *Pourcentages obtenus des demandes pour le CFP de 2001 à 2005, dans lesquels les demandeurs se sont volontairement identifiés.*

Ce Groupe de travail agit comme un groupe consultatif dans le processus de consultation des membres autochtones du barreau.

Au cours des cinq dernières années, le nombre de femmes assermentées a dépassé le nombre d'hommes. Le Groupe de travail sur la rétention des femmes dans la pratique privée étudie les ressources qui peuvent être élaborées pour retenir les femmes dans la pratique privée.

Le Groupe de travail sur l'antisémitisme et le respect les croyances et convictions spirituelles élabore des stratégies pour lutter contre le racisme et d'autres formes de haine et de discrimination.

En mars 2005, le Conseil a adopté à l'unanimité son rapport de travail, *Respect for Religious and Spiritual Beliefs – A Statement of Principles.* Le rapport discute de la signification de la religion et de la croyance, fournit un aperçu des diverses fois existant au Canada, porte sur les crimes de haine et la discrimination fondés sur la religion, analyse les développements juridiques en Ontario et au Canada et présente une déclaration de principes.

Le Groupe de travail sur les services juridiques en français porte sur l'élaboration de stratégies pour conscientiser davantage les avocats et avocates à leur obligation d'informer leur clientèle, le cas échéant, de leur droit de recevoir des services juridiques en français.

En plus de ces cinq groupes de travail, le Barreau a établi un Groupe d'étude sur les occasions d'emploi pour les stagiaires dont l'objectif est d'aider les étudiants et étudiantes, y compris ceux et celles des communautés diversifiées, à se trouver un stage.

Le Barreau continue de promouvoir l'égalité et d'agir à titre de modèle et de ressource pour la profession juridique. Il maintient ses pratiques exemplaires et ses politiques modèles pour guider les avocats et avocates à promouvoir l'égalité et la diversité dans tous les domaines de leur pratique, y compris dans l'emploi et dans la prestation de services.

Les politiques écrites sur les questions d'équité encouragent le respect et l'acceptation des personnes de groupes divers, comme celles qui sont protégées par le *Code des droits de la personne de l'Ontario* et le *Code de déontologie* du Barreau du Haut-Canada. Le *Code des droits* et le *Code de déontologie* protègent les employés, y compris ceux et celles qui travaillent dans des cabinets juridiques, contre le harcèlement et la discrimination fondée sur la race, les antécédents

Statistiques sur l'assermentation - 2001-2005

Année	Nombre total	Femmes	% du total	Hommes	% du total
2000	1 074	537	50 %	537	50 %
2001	1 047	539	51 %	508	49 %
2002	2 381*	1 246	52 %	1 135	48 %
2003	1 262	678	54 %	584	46 %
2004	1 307	690	53 %	617	47 %
2005	**1 064**	**607**	**57 %**	**457**	**43 %**

* *En conséquence des changements au Cours de formation professionnelle, il y a eu deux grandes assermentations en 2002.*

ancestraux, le lieu d'origine, la couleur, l'origine ethnique, la citoyenneté, la croyance, le sexe, l'orientation sexuelle, l'âge, l'état civil, l'état familial ou le handicap.

En 2005, le Barreau a mis à jour sa politique modèle sur le devoir d'accommodement. La politique modèle aide les juristes et leurs cabinets à être plus accessibles et à fournir des mesures d'accommodement sur les lieux de travail et la prestation de services aux clients.

Le Barreau continue de promouvoir une plus grande équité et diversité en offrant des programmes de perfectionnement professionnel faits sur mesure ou dans le cadre de conférences. Celles-ci sont livrées dans les organisations juridiques de diverses régions de l'Ontario.

Le nombre de femmes assermentées a augmenté graduellement au cours des dernières années, et cela, à l'échelle de la province. Les statistiques suivantes tiennent compte des nouveaux membres assermentés lors des grandes cérémonies d'assermentation

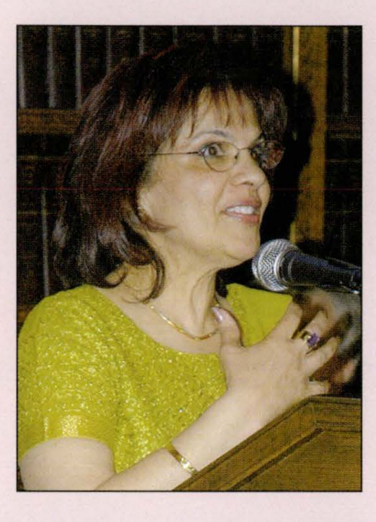
En 2005, le Barreau a renforcé son programme de conseil juridique en matière de discrimination et de harcèlement en y nommant deux conseillers substituts. La conseillère juridique en matière de discrimination et de harcèlement et ses substituts offrent des conseils confidentiels à ceux et celles qui croient avoir été victimes de harcèlement et de discrimination de la part d'un avocat ou d'une avocate.

COLLABORER AVEC LES COMMUNAUTÉS

Nos initiatives en matière d'équité ont toujours reposé sur la collaboration avec les groupes de défense des droits, les organismes communautaires et les associations juridiques. Nous croyons qu'en travaillant avec nos intervenants, nous pouvons accomplir davantage pour promouvoir l'équité et la diversité dans la profession que si nous travaillons seuls.

Nos groupes de travail sur l'équité, qui identifient et fournissent des conseils et des commentaires sur les questions d'égalité, comprennent une représentation de l'Association canadienne des avocats noirs, de l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario et de la *South Asian Legal Clinic* de l'Ontario, pour ne nommer que ceux-là.





Engager les communautés et échanger des idées

La série d'éducation juridique publique du Barreau continue d'attirer des foules records. Le 5 mai 2005, la sénatrice Mobina Jaffer – la première ressortissante des Indes orientales, la première femme musulmane et la première Africaine nommée au Sénat canadien – a livré un discours inspirant sur les progrès des droits à l'égalité au Canada comparativement à d'autres parties du monde lors d'une réception pour souligner le Mois du patrimoine sud asiatique. La sénatrice Jaffer a également invité les jeunes juristes et les juges présents à veiller à maintenir les droits et à ne pas hésiter à faire avancer les droits à l'égalité pour tous les Canadiens et toutes les Canadiennes.

Les membres de la profession et du public continuent de participer à nos activités d'éducation publique en nombres records. Ces activités encouragent l'échange de renseignements, d'idées et d'actions sur des questions d'ordre juridique portant sur les droits et les besoins des Autochtones, des francophones et des communautés visant l'équité. Nos activités de 2005 ont attiré des foules nombreuses qui comprenaient des groupes et des personnes qui y venaient pour la première fois.

Nous célébrons les journées et les mois qui ont une signification particulière durant l'année, comme le Mois de l'histoire des Noirs en février, la semaine de la fierté gaie en juin et la journée Louis Riel en novembre. Le Barreau commémore ces occasions par des forums d'éducation juridique publique. Nous mettons aussi les discussions de groupe et les conférences à la disposition d'un plus grand auditoire grâce à des émissions diffusées sur le Web et mises en archives. Neuf événements ont eu lieu en 2005.

Nous avons continué en 2005 d'allonger notre liste de partenaires, qui comptent par exemple :

- l'Aboriginal Legal Services of Toronto
- l'ARCH Disability Law Centre
- l'Association canadienne des avocats noirs
- l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario
- l'Association for Native Development and the Performing and Visual Arts
- B'nai Brith Canada
- le Comité des langues officielles de l'ABO
- le Conseil national Métis
- les écoles de droit
- le Feminist Legal Analysis Committee of the OBA
- le Groupe consultatif autochtone Rotiio > taties
- l'Indigenous Bar Association
- le Ministère de la Justice
- le Ministère du Procureur général
- la Nation Métis de l'Ontario
- Pro Bono Law Ontario
- le Sexual Orientation and Gender Identity Committee de l'Association du Barreau de l'Ontario (ABO)
- la South Asian Legal Clinic of Ontario
- la Ville de Toronto
- le Women's Future Fund
- la Women's Law Association of Ontario

Initiative sur l'aide aux victimes du tsunami

En 2005, le Barreau a travaillé avec la South Asian Legal Clinic of Ontario (SALCO) et Pro Bono Law Ontario (PBLO) pour aider les membres des communautés en Ontario qui ont été touchées par le tsunami en Asie du Sud et du Sud-Est le 26 décembre 2004.

Des représentants et représentantes du Barreau et de SALCO ont participé à plusieurs réunions communautaires et contacté divers avocats et avocates et organisations pour identifier les besoins des communautés touchées par le tsunami. Le Barreau a aussi créé une ligne d'appel (y compris un numéro sans frais) et une adresse courriel pour les membres et le public désirant participer à cette initiative. Une liste d'avocats et d'avocates désireux de faire du travail bénévole pour les gens affectés par le tsunami a été compilée et on a donné des références au public au cas par cas. Dans le cadre de leur travail *pro bono*, les avocates et avocats ont évalué les causes potentielles et ont donné de l'aide en matière d'immigration à ceux dont les familles ont été touchées par le tsunami.

SENSIBILISATION DES ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES ET MENTORAT

L'appui du Barreau envers les principes d'équité et de diversité s'adresse aussi aux étudiants et étudiantes. Nous encourageons les carrières en droit chez les jeunes pour que la profession représente davantage les communautés de l'Ontario.

Au centre des efforts de sensibilisation du Barreau auprès des étudiants et étudiantes se trouve le programme de mentorat en diversité et en équité, qui promeut le droit comme choix de carrière et fournit une aide en jumelant des mentors – des avocates et avocats d'expérience – avec de nouveaux juristes, des étudiants et étudiantes du Barreau, des écoles de droit, de l'université et des écoles secondaires. En 2005, 145 membres du Barreau se sont portés volontaires pour faire du mentorat. Il s'agit d'une augmentation de près de 50 pour cent par rapport à 2004 et de plus de 100 pour cent par rapport à 2003. Le programme comprend maintenant le Grand Toronto, Ottawa, Windsor, Kitchener, Lindsay, Barrie, Bancroft, Trenton, Oakville, London et Hamilton.

En 2005, le Barreau, de concert avec la *Native Law Student Association of the University of Toronto* et l'*Aboriginal Law Student Association of Osgoode Hall*, Université York, a tenu un deuxième symposium sur les carrières, donnant aux étudiants et étudiantes autochtones une occasion de rencontrer des juristes autochtones et des chefs de file de la profession juridique en Ontario. En raison du succès du symposium, le programme a été élargi pour comprendre les étudiants et étudiantes des écoles de droit de l'Ontario.

Ce programme complète tous les autres programmes du Barreau comme le programme d'aide aux étudiants et étudiantes des Anciens autochtones et le Centre de promotion de la réussite étudiante, qui offrent aux étudiants des conseils, du soutien et des services, ainsi que des mesures d'accommodement pour ceux et celles qui ont des besoins particuliers.

Par ces initiatives, le Barreau fait des progrès réguliers pour assurer que la profession reflète les communautés qu'il sert. Nous avons l'intention de poursuivre nos efforts en ce sens en 2006. ■



L'AMÉLIORATION DE NOS COMMUNICATIONS ET DE NOS EFFORTS DE RAYONNEMENT AUPRÈS DU PUBLIC ET DE LA PROFESSION JURIDIQUE CONTINUE D'ÊTRE UNE FONCTION CLÉ DU BARREAU.

En tant qu'organe de réglementation avec un mandat de protection de l'intérêt public, il est important que tous nos intervenants comprennent notre rôle, les services que nous offrons et notre façon de gouverner avec compétence.

Comme la technologie continue de dominer notre environnement, les outils comme l'Internet émergent comme un véhicule de communications majeur pour joindre notre public.

En 2005, nous nous sommes activés à offrir des nouvelles et des renseignements importants aux membres de la profession et du public d'une manière rapide, utile et pertinente, et à rendre nos produits et services plus accessibles.

Même si la technologie nous aide à joindre de nombreux intervenants, nous reconnaissons que pour être accessible à tous, il faut aussi avoir recours à d'autres méthodes de communications. En 2005, nous avons continué à suivre une stratégie multifacette pour communiquer avec nos divers intervenants par une gamme de méthodes économiques et efficaces qui combinent les relations médiatiques, la technologie de l'Internet et les publications.

Relations médiatiques

Le Barreau accorde une grande importance à l'élaboration de relations avec les médias, qui continuent d'être la source majeure d'information pour le public et la profession juridique.

Nos efforts de relations médiatiques en 2005 ont visé le souci de transparence de l'organisation et des processus de réglementation – pour aider la communauté à mieux comprendre comment nous réglementons la profession dans l'intérêt du public, les services que nous offrons et comment le Barreau peut les aider.

LET RIGHT PREVAIL
The Law Society of Upper Canada | Barreau du Haut-Canada

Welcome ❖ Bienvenue ❖ Mirëseer'dhët! ❖ स्वागतम ❖ Benvenuto ❖ velkommen ❖ sanibona ❖ dôrn ráp ❖ paghati! ❖ dobrodọšao ❖ tervetuoa ❖ maligayang paghati! ❖ hwanyŏng ❖ Κάλος ήλθαζε ❖ willkommen ❖ karibu kwa ❖ welkom ❖ failte ❖ isten hozta ❖ maligayang pagdating ❖ selamat datang ❖ Bem vindes ❖ ਜੀ ਆਇਆਂ ਨੂੰ ❖ ahlan wa-sahlan ❖ fáilte ❖ merhba ❖ mabuhay ❖ 歡迎 bun venit ❖ vítejte ❖ velkomin ❖ خوش امدید ❖ wëllkomm ❖

En juin 2005, le Barreau a offert sa toute première réception aux médias multiethniques dans un effort de sensibilisation à son mandat et à ses services et programmes publics. Plusieurs de leurs représentants, notamment des communautés chinoise, allemande, grecque, antillaise, afro-canadienne, japonaise, sud-asiatique, philippine, hispanique, juive et gaie et lesbienne ont répondu à l'invitation.

Viser l'excellence

De plus, en 2005, le Barreau :

- a distribué 77 communiqués, avis aux médias et autres annonces (25 en français, 49 en anglais et trois en tamoul) sur des sujets d'importance pour le public et la profession,
- a continué de distribuer une liste des audiences disciplinaires à venir et les résultats de ces audiences chaque mois ou tous les deux mois; par conséquent, les médias ont pu informer leurs communautés de façon régulière des résultats des audiences disciplinaires,
- a reçu 585 demandes des médias sur des questions de fraude hypothécaire, diverses règles et sur l'auto-réglementation,
- a contacté les médias pour promouvoir ses dossiers, comme les cérémonies d'assermentation du Barreau, le nombre croissant de femmes qui entrent dans la profession juridique, et les programmes et services offerts au public y compris comment trouver un avocat et les activités d'éducation juridique publique, suscitant ainsi un plus grand intérêt et une plus grande couverture.

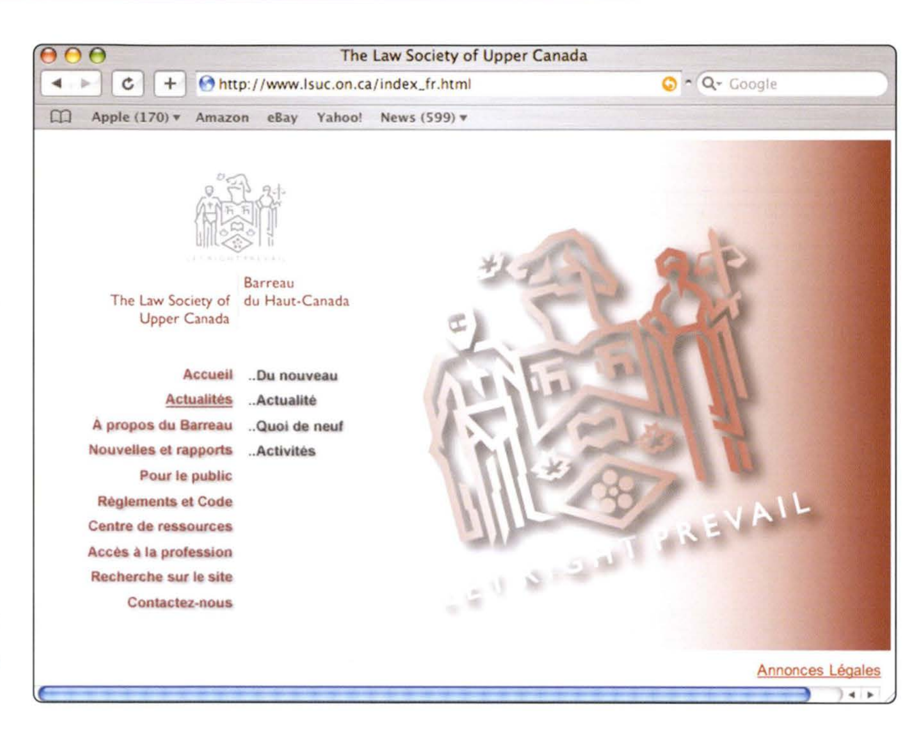


Malcolm Heins reçoit le prix d'Elisa Schupp, à gauche, vice-présidente, bureau de Toronto, groupe CNW (commanditaire du prix de cette année) et d'Amanda Brewer, présidente sortante de l'IABC Toronto et présidente du comité de sélection pour le Prix du communicateur de l'année.

Nos efforts de communications ont été reconnus en 2005. Le chapitre de Toronto de l'*International Association of Business Communicators* a nommé le directeur général du Barreau, Me Malcolm Heins, communicateur de l'année. Ce prix prestigieux, anciennement connu sous le nom de Prix de l'excellence du DG, est remis chaque année à un communicateur canadien dont les réalisations comprennent la direction, le soutien ou le maintien d'une compréhension exceptionnelle et de programmes de communications efficaces.



MAXIMISER LA TECHNOLOGIE POUR MIEUX COMMUNIQUER DANS UN MILIEU EN CHANGEMENT RAPIDE



Pour nombre de nos intervenants, le site Web du Barreau (*www.lsuc.on.ca*) est le site branché pour avoir des nouvelles et des renseignements sur notre organisation, sur les questions juridiques et sur les tendances. Nous savons cela grâce à une recherche menée pour évaluer notre site en 2004 dans laquelle nous avons demandé à des membres du public et de la profession d'exprimer leurs opinions sur l'à propos des renseignements qui s'y trouvent par rapport à leurs besoins et leurs attentes.

Le succès de notre site est en partie attribuable au volume de renseignements qu'il contient. Actuellement, plus de 20 000 pages offrent des tonnes de renseignements utiles à un public diversifié.

En 2005, nous avons fait un bon nombre d'améliorations pour rendre le site Web plus facile à naviguer et pour qu'il soit conforme aux directives internationales d'accessibilité pour les personnes handicapées. Un guide amélioré aide les utilisateurs à mieux naviguer dans le contenu. La nouvelle fonction de zoom texte permet aux utilisateurs de choisir différentes tailles de police pour lire les pages du site. Le Barreau offre aussi un format texte pour aider les utilisateurs handicapés ou ceux et celles qui se servent d'un lecteur d'écran ou d'un explorateur de texte à avoir accès à toute l'information publiée sur le site.

En 2005, le site Web a enregistré presque 1,3 million de visites et 8,2 millions de pages vues.

Le contenu de la page d'accueil est mise à jour quotidiennement avec des nouvelles et des renseignements d'intérêt pour la profession et le public – ce qui explique pourquoi le trafic quotidien sur le site est si élevé.

Le site Web est surtout utile aux membres du public. Pour ceux et celles qui ne savent pas comment trouver un avocat, le site fournit un service d'aiguillage vers des avocats, ainsi qu'un répertoire en ligne des membres du Barreau et des spécialistes agréés. Il y a aussi des renseignements détaillés sur notre processus de plaintes et sur le

Fonds d'indemnisation de la clientèle, ainsi que des liens vers d'autres ressources juridiques, comme l'aide juridique, les services pro bono et l'équité et la diversité.

Les avocats et avocates peuvent utiliser le site pour connaître les questions importantes pour la profession juridique ainsi que les changements au *Code de déontologie*, aux règlements administratifs et aux autres règlements. Ils peuvent aussi avoir accès à de nombreuses ressources incluant l'appui à la gestion de cabinet et aux services aux membres par le biais du Centre de ressources des membres.

Les 10 pages les plus consultées
Page d'accueil
Répertoire des membres
Formation étudiante
Recherche sur le site
Pour le public
Centre de ressources des membres
Réglementation
Trouver un avocat
Répertoire des spécialistes
Contactez-nous

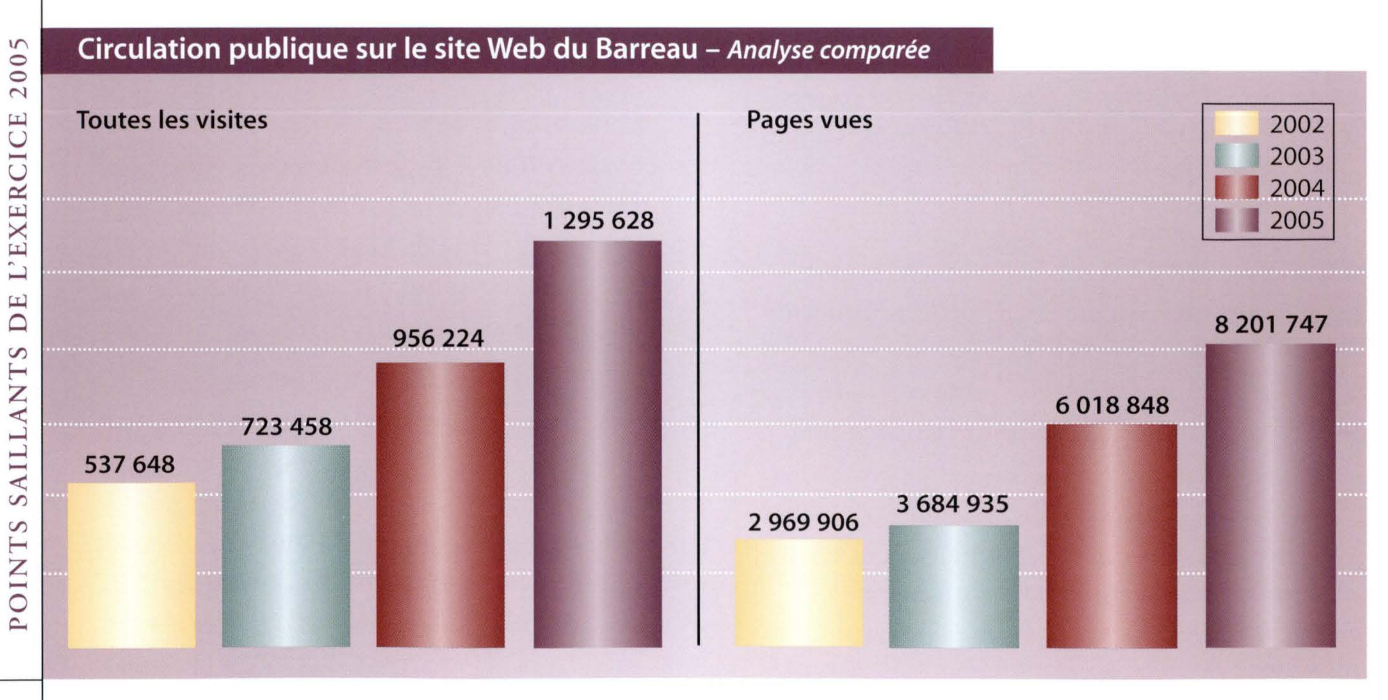
Répertoire des membres en ligne

Le Barreau a un répertoire de juristes sur son site Web pour faciliter au public la tâche de trouver les coordonnées d'un avocat. Le répertoire, qui est automatiquement mis à jour toutes les 24 heures, continue d'être parmi les 10 pages les plus consultées du site Web du Barreau.

Perfectionnement professionnel par la technologie

De nombreuses méthodes de formation préférées des avocats sont liées de près à la technologie, y compris le Réseau de formation interactive, les téléséminaires et les vidéos sur le Web. Ces initiatives permettent aux avocats de suivre des cours de formation permanente de façon pratique et économique en ligne.

Le Barreau utilise également des diffusions interactives sur le Web de programmes choisis en partenariat avec BAR-eX Communications inc.





depuis 2003. Ces diffusions proposent des lectures audio et vidéo en transit et comprennent des textes téléchargeables. Les participants peuvent soumettre des questions durant les séances. En 2005, nous avons augmenté le nombre des programmes diffusés de cette façon sur BAR-eX de 12 à 42, et 2 275 membres se sont prévalus de cette option.

Formation virtuelle

Le site de formation virtuelle permet aux étudiants inscrits à l'admission au barreau de l'Ontario d'accéder à des présentations vidéo et des textes en ligne. On peut aussi y consulter les examens pratiques et les guides de correction.

En 2005, il y a eu plus de 63 000 visites au site de formation virtuelle (e-Learning).

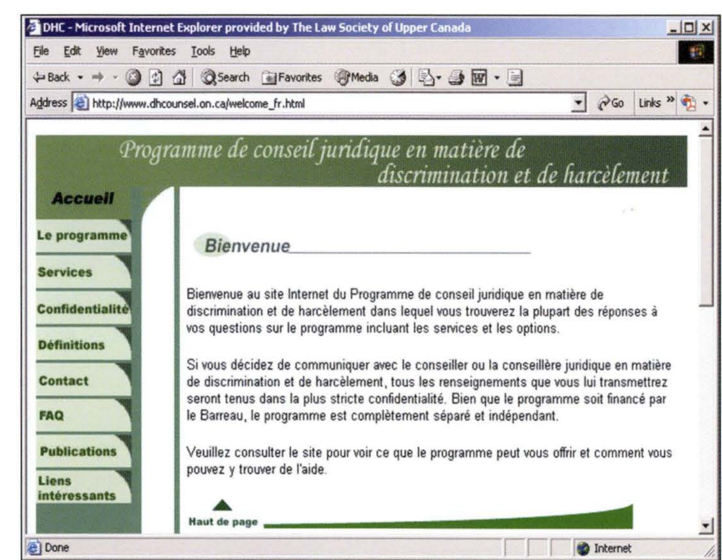
Opérations électroniques

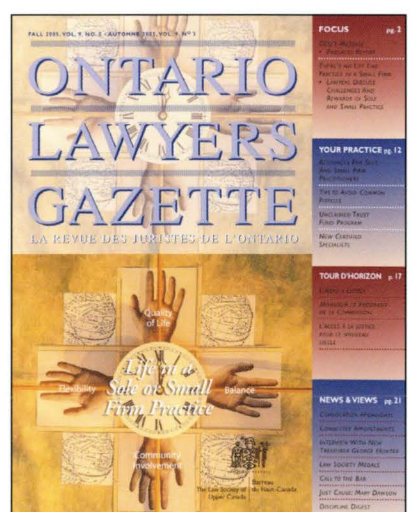
Comme service aux avocats, le Barreau permet à ceux-ci de déposer leur Déclaration annuelle de membre (DAM) par voie électronique, grâce à des formulaires en ligne. Le système de dépôt électronique est facile à utiliser comme alternative au document papier et se trouve sur le site public en français et en anglais.

Le nombre de déclarations déposées par voie électronique dépasse maintenant le nombre de celles déposées sur papier par les juristes. En 2005, 17 972 avocats ont déposé leur DAM par voie électronique.

Site Web du programme de conseil juridique en matière de discrimination et de harcèlement

Pour sensibiliser davantage le public au programme de conseil juridique en matière de discrimination et de harcèlement et donner aux membres du public et de la profession des renseignements et des choix, le Barreau a continué d'appuyer l'opération du site pour le programme. Le site Web contient des renseignements précieux sur le programme, une foire aux questions, des liens aux publications et à d'autres ressources utiles. En 2005, 7 850 personnes ont visité le site et presque 133 000 pages ont été vues.





Publications

La *Revue des juristes de l'Ontario* est la publication principale produite par le Barreau pour livrer des renseignements en temps utile intéressants et pertinents aux quelque 36 500 avocats et avocates, intervenants juridiques et responsables du gouvernement.

Étant donné le milieu toujours changeant, la prolifération de nouvelles lois, de règlements et d'autres exigences législatives, ainsi que d'autres développements dans l'exercice du droit, la *Revue des juristes de l'Ontario* continue d'être une grande source d'information.

Le Barreau distribue aussi une série de dépliants s'adressant au public pour l'aider à comprendre comment nous pouvons l'aider. Ces dépliants portent sur certains sujets qui ne relèvent pas de notre mandat et renvoient aux sources appropriées.

« LES BONS RENSEIGNEMENTS À LA BONNE PLACE AU BON MOMENT »

En 2005, le Barreau a entrepris d'autres améliorations technologiques et corporatives afin de renforcer l'infrastructure des opérations nécessaires pour continuer avec succès de remplir les exigences de son mandat et d'assurer la sécurité des renseignements.

Par exemple, le Barreau a terminé la mise en œuvre de son infrastructure de plan de secours qui fournit des installations alternatives pour le personnel clé, et la continuité des opérations informatiques, si Osgoode Hall devait fermer en cas de crise.

D'autres initiatives clés en 2005 comprennent de nouveaux systèmes informatiques et des capacités électroniques de l'entreprise pour soutenir le traitement des plaintes et la gestion des cas, pour permettre aux candidats et candidates au processus d'accès à la profession de s'inscrire en ligne, de faciliter une meilleure gestion de notre banque de données sur les membres, de normaliser la façon de nommer et de classer les documents produits par le Barreau, et de fournir un meilleur traitement des formulaires et des rapports déposés électroniquement auprès du Barreau par les avocats.

Nous travaillons également à gérer nos données vitales de façon efficace en tant qu'outil stratégique en explorant sans cesse des moyens d'améliorer l'entreposage des systèmes informatiques du Barreau, leur accès, nos modes d'analyse et de protection.

La technologie continuera de jouer un grand rôle dans la prestation de services à tous nos intervenants – nos membres, le public, les ministères et les organismes gouvernementaux et notre personnel. Nous continuerons de renforcer notre capacité et de livrer des programmes et des technologies pour nous assurer d'avoir « les bons renseignements à la bonne place au bon moment » et de le faire de manière économique et efficace. ■

Encourager une main-d'œuvre avertie et diversifiée



LE BARREAU CONTINUE D'ENCOURAGER UN MILIEU DE TRAVAIL DANS LEQUEL TOUS LES EMPLOYÉS ONT L'OCCASION DE SE PERFECTIONNER SUR LE PLAN PROFESSIONNEL ET D'AIDER LE BARREAU À RÉGLEMENTER LA PROFESSION AVEC SUCCÈS. **Cela est important pour établir le Barreau en tant qu'employeur de choix, et absolument indispensable pour offrir aux membres du public et de la profession les services de qualité qu'ils méritent.**

En 2005, nous avons entrepris plusieurs projets pour assurer à nos employés le développement de leur potentiel. Notre approche est de donner aux employés les moyens de développer et d'améliorer des habiletés et des compétences dans leurs activités quotidiennes ainsi que par des activités de formation spécifique et des occasions de perfectionnement.

Le Barreau a offert au personnel et à sa direction plusieurs séminaires et ateliers de formation différents durant l'année. Ces programmes comprenaient tant la prévention du harcèlement et de la discrimination que la gestion efficace de projet et de leadership.

Les occasions de perfectionnement ne sont pas les seules façons dont le Barreau s'assure un personnel compétent. Il s'assure aussi d'avoir une main-d'œuvre diversifiée. Le Barreau est engagé à embaucher des employés qualifiés issus des communautés que nous servons. À cette fin, pour encourager continuellement la diversité et l'équité au Barreau, nous offrons à notre personnel une formation et des occasions de perfectionnement pour promouvoir un milieu de travail positif et équitable pour toutes et pour tous.

Ces projets nous aident à élaborer des points de vues et des perspectives uniques qui peuvent entraîner de nouveaux services et de nouvelles solutions. Il est intéressant de noter que sur les 404 employés du Barreau, plus de 68 pour cent sont des femmes – dont environ 60 pour cent occupent des postes de cadres. Il y a 20 pour cent de plus de femmes qui travaillent au Barreau que dans la main-d'œuvre de la province, selon le recensement de 2001 de Statistique Canada.

Au total, 21 postes ont été désignés comme bilingues français-anglais. Nous comptons aussi une représentation importante et croissante d'employés de groupes visés par l'équité qui peuvent communiquer dans des langues telles que le mandarin, le cantonnais, le farsi, l'espagnol, le portugais, l'italien, le tamoul et le tagalog.

Nous attachons beaucoup d'importance à la diversité de notre main-d'œuvre et à ses différentes compétences, connaissances et expériences de vie. C'est justement cette diversité qui nous permet de créer des liens avec nos intervenants pour mieux les servir : elle alimente notre engagement à promouvoir l'équité au travail et plus largement dans la profession.

Viser l'excellence

Palmarès des 100 meilleurs employeurs

Nos efforts pour devenir un employeur de choix ont été récompensés quand le Barreau a été nommé un des 100 meilleurs employeurs au Canada, pour la troisième année consécutive, par le magazine *Maclean's*.

Maclean's publie tous les ans le palmarès des 100 meilleurs employeurs dans son magazine. Le livre, le *Palmarès des 100 meilleurs employeurs au Canada*, publié par Mediacorp Canada Inc., figure parmi les livres d'affaires les mieux vendus du pays. Plus de 7 500 employeurs, triés par l'équipe de rédaction du magazine sur une première liste de plus de 55 000, ont été invités à poser leurs candidatures.

Les concurrents devaient suivre un processus de mise en candidature qui comprenait une étude détaillée de leurs activités et pratiques. Les finalistes ont été placés dans plusieurs catégories, y compris la gestion du rendement, la formation et le perfectionnement professionnel, le lieu de travail et les communications internes. Le Barreau s'est très bien placé dans toutes ces catégories et son engagement communautaire a été reconnu.

Nous sommes honorés de faire partie des organisations canadiennes qui ont des pratiques exemplaires. Être reconnu publiquement comme chef de file de l'industrie représente la récompense des efforts que le Barreau fournit pour être un modèle de réglementation et suivre des pratiques exemplaires en matière de ressources humaines.

Parmi ses priorités organisationnelles, le Barreau va chercher à demeurer un employeur de choix. En créant un milieu de travail progressif, juste et basé sur des principes, nous démontrons la valeur que nous accordons à notre personnel et à ceux qu'il sert : la population de l'Ontario et la profession juridique. ■

Le Barreau parmi les 100 meilleurs employeurs

« Les finalistes ont ceci en commun : ils sont tous chefs de file dans leur domaine … les employeurs sélectionnés cette année se démarquent des autres par leur capacité d'attirer et de retenir des employés de valeur… les employeurs du palmarès de cette année sont vraisemblablement parmi les meilleurs concurrents pour le capital humain que nous n'ayons vu à ce jour. »

Richard Yerema, auteur
Canada's Top 100 Employers (Palmarès des 100 meilleurs employeurs)

Gérer nos ressources financières pour remplir notre mandat dans l'intérêt du public



CE SONT LES COTISATIONS DE SES MEMBRES QUI FINANCENT LE BARREAU DU HAUT-CANADA, L'ORGANE DE RÉGLEMENTATION DE LA PROFESSION JURIDIQUE. En effet, chaque année, les cotisations des juristes de l'Ontario permettent le fonctionnement du Barreau, du Fonds d'indemnisation de la clientèle et des bibliothèques de comtés.

Le Barreau a terminé l'exercice 2005 en solide position financière avec un excédent de 367 000 $ dans le fonds non grevé d'affectations. Le Fonds d'indemnisation de la clientèle a subi un déficit de 1,6 M$, le premier déficit depuis l'an 2000. Le solde du Fonds d'indemnisation de la clientèle se chiffre à 17,9 M$, un solde relativement élevé dans son histoire.

Cotisation générale

La cotisation générale finance le fonctionnement du Barreau, surtout ses deux fonctions essentielles : la réglementation professionnelle et le perfectionnement professionnel.

En 2005, les plus larges portions du budget du Barreau ont continué d'être dirigées vers ces fonctions.

- 42 pour cent (22,8 M$) du budget de fonctionnement annuel ont été alloués à nos responsabilités envers la réglementation. Au cours des dernières années, nous avons augmenté le financement nécessaire pour mener des enquêtes en mettant l'accent sur la fraude hypothécaire. Une grande partie du budget de la division de la Réglementation professionnelle a été affectée aux enquêtes et à la poursuite des fraudeurs hypothécaires en 2005 et nous prévoyons de continuer dans cette voie en 2006. On discute ci-après des charges additionnelles de réglementation pour le Fonds d'indemnisation de la clientèle.
- 39 pour cent (21 M$) des dépenses d'exploitation annuelle ont été consacrés à l'investissement dans des programmes et des projets visant à aider le perfectionnement professionnel des étudiants et des professionnels. En 2005, de plus en plus d'options de prestation des cours ont été offertes pour l'éducation post-assermentation telle que l'utilisation croissante des diffusions vidéo sur le Web. 2005 était la dernière année du Cours de formation professionnelle, qui sera remplacé par le processus d'accès à la profession en mai 2006. Cela entraînera une réduction des frais de scolarité de 4 400 $ à 2 600 $ par élève.

Le Fonds d'indemnisation de la clientèle

Les réclamations moyennes nettes durant les quatre ans précédant 2005 étaient de 1,7 M$. Cependant, en 2005 ces frais se sont chiffrés à 4,6 M$, entraînant un déficit pour l'année de 1,6 M$ et une réduction subséquente du solde cumulé à 17,9 M$. Le Fonds est encore en bonne position et le budget 2006 a maintenu la cotisation au Fonds à 200 $.

Viser l'excellence

Services de bibliothèque

Les cotisations des membres du Barreau ontarien continuent de subventionner trois types de services de bibliothèque : les bibliothèques de comtés et de districts (LibraryCo.), la Grande Bibliothèque et l'Institut canadien d'information juridique (IIJCan).

La portion des cotisations de 2005 (206 $ par membre) liée aux bibliothèques de comtés et de districts a servi à couvrir en grande partie les dépenses totales de LibraryCo de 7,6 M$. En 2005, 3 M$ ont aussi été alloués à la Grande Bibliothèque et 570 000 $ supplémentaires ont été alloués à l'IIJCan.

Dépenses d'immobilisations

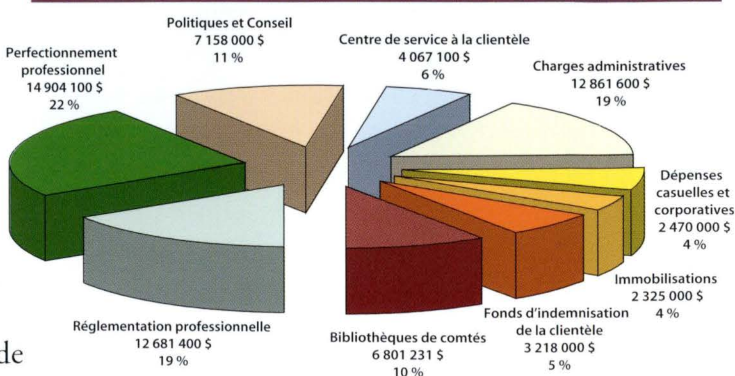
- En février 2004, le Conseil a approuvé la rénovation de l'aile nord d'Osgoode Hall. Le projet de 9,7 M$ s'est achevé après l'exercice 2005, dans les délais et le budget prévus. Le financement de ce projet a entraîné une diminution du fonds d'acquisition d'immobilisations qui est passé de 8,2 M$ à 1,6 M$ en 2005. Les rénovations ont optimisé l'espace dans toute l'aile nord, amélioré le flux du travail et les processus, embelli l'esthétique intérieure et extérieure et amélioré l'accessibilité des personnes handicapées. Tout particulièrement, elles ont permis la transformation du Centre de formation Lamont en espace modulable et polyvalent, la conversion de l'espace des salles de classe des 3e et 4e étages en espace de bureau, et l'installation d'ascenseurs pour faciliter l'accès à d'autres parties du bâtiment.
- Le Barreau a mis en vente son immeuble d'Ottawa, son maintien étant devenu peu rentable en raison des modifications apportées dans les modes de livraison des programmes de formation.

Cotisation globale

Le financement global a été atteint sans augmenter la cotisation globale pour 2005, qui est restée stable à 1 441 $, en grande partie grâce au virement de 1,4 M$ de l'excédent de 2004 et d'une diminution de 30 $ de la portion de la cotisation destinée au Fonds d'indemnisation. Ce sont les efforts consentis dans les années précédentes pour consolider les réserves du Fonds d'indemnisation de la clientèle qui ont rendu cette baisse possible. En 2005, on a enregistré l'adhésion d'environ 870 nouveaux membres, qui portent le nombre total des membres à plus de 36 000.

Après avoir réduit la cotisation globale de 19 % au cours des quatre dernières années, le Barreau a incorporé une augmentation de 4,7 % dans le budget de 2006 pour investir dans les programmes cruciaux de réglementation et pour appuyer les bibliothèques. Pour la première fois en cinq ans, le budget de fonctionnement de 2006 entraîne une augmentation de la cotisation, portant la somme à 68 $ par membre. Cela nous donnera le financement nécessaire pour continuer de remplir notre mandat et de fournir d'autres programmes et services. Le Barreau est en solide position financière, avec de bonnes réserves et un niveau de cotisation durable pour ses programmes actuels. ■

Dépenses brutes par fonction – budget 2006





ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE 2006

Le mercredi 10 mai 2006
à 17 h 15

Osgoode Hall, Toronto

ORDRE DU JOUR

- Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle précédente
- Rapport sur les activités du Barreau et des comités du Barreau et du Conseil
- Présentation des états financiers vérifiés
- Questions d'intérêt professionnel directement reliées aux activités du Barreau

Viser l'excellence



La constitution du Conseil

NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL

Marshall Crowe, MB, a été élu conseiller le 22 juin 2005.

Paul J. Henderson et Janet E. Minor ont été élus conseiller et conseillère le 23 février 2006.

NOMINATIONS

Frank N. Marrocco, c.r., a été nommé à la Cour supérieure de justice de l'Ontario le 2 novembre 2005.

Peter Bourque a été nommé à la Cour de justice de l'Ontario le 15 février 2006.

DÉCÈS

L'hon. John D. Arnup, c.r., MB, ancien trésorier, est décédé le 5 octobre 2005.



Photo des conseillers et conseillères présents à la réunion du Conseil, le 23 mars 2006.

LA CONSTITUTION DU CONSEIL

Trésorier
Gavin MacKenzie

Membres élus
Robert B. Aaron
Constance Backhouse, MB
Larry Banack
Gordon Bobesich
John A. Campion
Kim A. Carpenter-Gunn
James R. Caskey, c.r.
Earl A. Cherniak, c.r.
Paul Copeland
Marshall Crowe, MB
Carole Curtis
Mary Louise Dickson, c.r.
Abraham Feinstein, c.r.
Neil Finkelstein
Alan D. Gold
Gary Lloyd Gottlieb, c.r.
Holly Harris
Thomas G. Heintzman, O.C., c.r.
Paul J. Henderson
Ronald D. Manes
Robert Martin
W.A. Derry Millar
Janet E. Minor
Ross W. Murray, c.r.
Tracey O'Donnell
Laurence A. Pattillo
Laurie H. Pawlitza
Julian Porter, c.r.
Judith M. Potter
Heather J. Ross
Clayton Ruby, C.M.
Mark Sandler
Alan G. Silverstein
William J. Simpson, c.r., MB
Joanne St. Lewis
Gerald A. Swaye, c.r.
Beth Symes, MB
Robert C. Topp
Bonnie R. Warkentin
Bradley H. Wright

Membres nommés
Andrea Alexander
Abdul A. Chahbar
Andrew F. Coffey
Anne Marie Doyle
W. Paul Dray
Sy Eber
Richard Filion
Allan Gotlib

Membres d'office
Marion Boyd
Michael J. Bryant
Ronald W. Cass, c.r., MB
L'hon. W. Dan Chilcott, c.r.
John T. Clement, c.r.
Austin M. Cooper, c.r.
E. Susan Elliott, MB
L'hon. George D. Finlayson, c.r.
James M. Flaherty, député
Patrick Garret Furlong, c.r., MB
Edwin A. Goodman, P.C., O.C., c.r.
Howard G. Hampton, député
Charles A. Harnick, c.r., MB
George D. Hunter
Prof. Vern Krishna, C.M., c.r., MSRC
Allan F. Lawrence, P.C., c.r., MB
Laura L. Legge, O.Ont., c.r.
Daniel J. Murphy, c.r.
Brendan O'Brien, c.r., MB
Alan W. Pope, c.r.
L'hon. Sydney L. Robins, c.r., MB
L'hon. Allan M. Rock, P.C., c.r.
Arthur R.A. Scace, C.M., c.r.
Ian G. Scott, c.r.
Norm Sterling, député
Harvey T. Strosberg, c.r.
J. James Wardlaw, c.r., MB
Roger D. Yachetti, c.r.
David S. Young

Membres honoraires
Son Altesse Royale le Prince Charles, Prince de Galles
La très honorable Margaret Thatcher
Kenneth P. Jarvis, c.r., ARC
L'honorable Lincoln M. Alexander, c.r., MB

HAUTE DIRECTION

DIRECTEUR GÉNÉRAL
Malcolm Heins, MB
416-947-3309
mheins@lsuc.on.ca

DIRECTRICE DES FINANCES
Wendy Tysall
416-947-3322
wtysall@lsuc.on.ca

CONSEILLÈRE EN MATIÈRE D'ÉQUITÉ
Josée Bouchard
416-947-3984
jbouchar@lsuc.on.ca

DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES
Laura Cohen
416-947-3396
lcohen@lsuc.on.ca

DIRECTRICE DES POLITIQUES ET DES AFFAIRES JURIDIQUES
Katherine Corrick
416-947-5210
kcorrick@lsuc.on.ca

DIRECTRICE DU SERVICE À LA CLIENTÈLE ET PLAINTES
Terry Knott
416-947-7622
tknott@lsuc.on.ca

DIRECTEUR DE L'INFORMATIQUE
John Matos
416-947-3392
jmatos@lsuc.on.ca

DIRECTRICE DU PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL
Diana Miles
416-947-3328
dmiles@lsuc.on.ca

DIRECTRICE DE LA RÉGLEMENTATION PROFESSIONNELLE
Zeynep Onen
416-947-3949
zonen@lsuc.on.ca

....

PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE, ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE DES AVOCATS (LAWPRO)
Michelle Strom
416-598-5802
Sans frais : 1-800-410-1013
michelle.strom@lawpro.ca

DIRECTRICE GÉNÉRALE DE LIBRARYCO INC.
Suzan Hebditch
905-639-7654
Sans frais : 1-866-340-7578
shebditch@libraryco.ca

....

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
Sans frais : 1-800-668-7380
Réception : 416-947-3300
Courriel : *lawsociety@lsuc.on.ca*
Internet : *www.lsuc.on.ca*

Ce rapport se trouve sur le site Web du Barreau du Haut-Canada à *www.lsuc.on.ca.*

Pour d'autres exemplaires, contactez le Service des communications au 416-947-5220.

Viser l'excellence



The Law Society of Upper Canada | Barreau du Haut-Canada

Osgoode Hall
130, rue Queen Ouest
Toronto (Ontario)
M5H 2N6
416-947-3300
1-800-668-7380

www.lsuc.on.ca